

## AGRICULTURE.

### LES CLASSES RURALES EN BRETAGNE DU XVI<sup>ème</sup> SIECLE A LA REVOLUTION. H SEE.

Dîme : impôt perçu par le seigneur ecclésiastique sur toutes les terres roturières. Elle porte sur tous les produits du sol et de l'exploitation agricole : grains, vins, bétail... On distingue les grosses dîmes qui atteignent le froment, l'avoine, le seigle et les menues dîmes qui frappent le lin, le chanvre, le blé noir et le bétail. Le taux de la dîme est variable : à la 36<sup>e</sup> gerbe, mais parfois à la 12<sup>e</sup> voire à la 8<sup>e</sup>. L'inégalité varie non seulement d'une paroisse à l'autre, mais encore dans une même paroisse, d'une tenue à une autre. Il arrive même que la redevance ne soit pas identique dans les diverses parties d'une même tenue. Les dîmes sont surtout perçues au profit des gros décimateurs et de fait elles constituent l'un des principaux revenus des abbayes, évêchés et chapitres. Il n'en revient que la plus faible partie, souvent le tiers aux prêtres de la paroisse. Il arrive même que le décimateur ne donne au prêtre, sur le produit de sa dîme, qu'une pension, la portion congrue.

Si les gros décimateurs s'empresment de recueillir la dîme, ils ne montrent que peu de zèle à remplir les obligations auxquelles leur jouissance semble devoir les atteindre : entretien des églises, besoins du culte...

C'est parce que la dîme est consacrée pour une part tout à fait médiocre à l'entretien des prêtres et aux besoins des cultes que les habitants sont soumis à tout un ensemble de droits paroissiaux qui viennent se surajouter à la dîme : le casuel (prix des cérémonies), les honoraires du prêtre, les oblations et offrandes à caractère obligatoire.

Les dîmes dans bien des cas sont devenues de pures redevances seigneuriales et appartiennent à des seigneurs laïcs : ce sont les dîmes inféodées ou féodales.

Affouage : droit de couper et de ramasser le « mort bois », de prendre du bois pour fabriquer des essieux, timons, instruments agricoles et ustensiles de ménage, de couper ajoncs, genêts, bruyères, enfin et surtout c'est le droit de faire pâître le bétail.

Evêché	Subdélégation	Superficie totale en arpents	Terres cultivées	Terres incultes
St Brieuc	St Brieuc	20 370	10 134 49,7%	10 236
	Moncontour	65 100	28 500 43,8%	36 000
	Quintin	19 100	13 650 71,5%	5 500
	Jugon	11 170	6 300 56,4%	4 870
	Uzel	24 000	12 650 52,7%	11 350
	Paimpol	19 884	9 638 48,5%	10 246
	Matignon	16 325	6 123 37,5%	10 112
Tréguier	Tréguier	5 062	2 613 37,5%	2 444
	Guingamp	30 986	10 384 33,5%	20 693
	Lannion	49 589	26 896 54,2%	22 693
	Pontrieux	15 820	9 887 62,5%	5 933
	Lanmeur	17 800	13 620 76,5%	4 180
	Châtelaudren	17 600	14 400 81,8%	3 200
Quimper	Rostrenen	41 000	22 000 53,7%	19 000
	Callac	19 800	1 400 7%	18 400
	Corlay	41 500	23 750 57,2%	17 750
St Malo	St Malo	3 000	2 200 73,3%	800
	Dinan	18 850	11 000 58,4%	7 850
	Ploërmel	26 200	13 900 53%	12 300
	Josselin	60 000	27 000 45%	33 000
	Broons	6 360	3 350 52,7%	3 010
	Plélan	100 000	60 000 60%	40 000
Bretagne		2 846 668	1 630 367 57,3%	1 216 301

Assolement : la rotation des cultures est ordinairement la suivante : la première année on sème du froment ou du seigle, la deuxième de l'avoine et la troisième du blé noir, puis on laisse la terre se reposer pendant deux, trois ou six ans. Ainsi, la terre retourne à l'état de lande, se couvre de genêts, fougères et ajoncs. Et quand on veut la mettre à nouveau en valeur, il faut opérer un véritable défrichement : on arrache les buissons et les souches, on les fait brûler et l'on prépare ainsi le sol pour de nouvelles semailles ; c'est l'écobuage.

La terre n'est remuée qu'à dix pouces sur la crête du sillon alors qu'il faudrait défoncer à dix huit pouces de profondeur. L'attirail de culture est insuffisant. Dans la paroisse d'Antrain en 1785 on ne compte que treize fermes

portant harnais. Les instruments agricoles sont très rudimentaires, les semences laissent presque toujours à désirer. Mais le défaut de l'agriculture bretonne c'est le défaut de bon fumier. Le paysan est occupé le tiers de son temps à ramasser les feuillages, fougères et ajoncs qu'il mêle avec le peu de fumier chaud que ses vaches mal nourries lui ont pu fournir. Les prairies naturelles sont très mal soignées. On ignore presque complètement l'art de l'irrigation. Quant aux prairies artificielles, elles n'existent pour ainsi dire pas en Bretagne. Les premières tentatives datent de la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Les rendements sont insignifiants. En moyenne, en 1776, six pour un pour le froment, huit pour un pour le seigle, neuf pour un pour l'avoine. Ce qui contribue à diminuer le produit des récoltes et en altérer la qualité, c'est le peu de soin qu'on prend des grains. Très souvent, au lieu de battre immédiatement les récoltes, on les met en tas, on les couvre de terre et on attend le printemps.

Aveu : acte écrit décrivant de manière précise les terres tenues d'un seigneur et les droits pour celui-ci qui s'y rattachent.

Banalités : droits seigneuriaux obligeant les vassaux à utiliser four, moulin, pressoir en payant une redevance au seigneur et au meunier. Ces équipements constituent un monopole seigneurial et les paysans ne peuvent s'y soustraire. Parfois le seigneur tolère l'utilisation de moulins à bras mais à condition de payer un droit.

Domaine congéable. Régime particulier à la Basse Bretagne où le seigneur a la propriété du fonds soit la terre et les paysans celle des édifices. Le seigneur possède le droit de « congément » l'autorisant à renvoyer le paysan contre indemnités pour les édifices et les améliorations apportées. Le paysan est libre de ses cultures mais il ne peut pas toucher aux structures agraires (bois, haies...), verse au seigneur une rente régulière et fixe, ne peut déguerpir qu'en faisant abandon de tous ses droits et ne peut réaliser une amélioration sans le consentement du Seigneur.

Fouages : impôt royal direct perçu par feu.

Quintaine : jeu consistant pour un cavalier à frapper d'une lame un mannequin monté sur pivot assez adroitement pour éviter de recevoir un coup et être renversé. Le droit de Quintaine est un droit seigneurial portant atteinte à la dignité de l'homme.

Il s'agissait d'un droit auquel étaient astreints les jeunes mariés.

Seigneur : titulaire d'une seigneurie comportant, en plus de la dignité et du droit de commander voire de juger, des terres. Le Seigneur peut être noble ou roturier, laïc ou ecclésiastique et même collectif.

...Quant à la culture de la vigne qui, au Moyen Age, s'étendait sur une grande partie de la Bretagne, elle se restreint au pays nantais et à la presqu'île du Rhuys.

Habitations. Dans toute la France, l'habitation du paysan est misérable mais nulle part ailleurs sans doute, elle n'est plus sordide qu'en Bretagne, surtout en Basse Bretagne. Bien souvent dit CHAMBRY, la maison du paysan se dresse dans une campagne charmante. Mais au milieu de ces sites merveilleux, vivent les individus les plus sales, les plus grossiers, les plus sauvages. Leurs cahutes sans jour sont pleines de fumée. Une claie légère les partage, le maître du ménage, sa femme et ses enfants occupent une de ces parties. L'autre contient les animaux de la ferme. Les exhalaisons réciproques se communiquent librement et je ne sais qui perd à cet échange.

Vers 1780 M BAGOT remarque que, en ce qui concerne le diocèse de St Briec, dans les paroisses de la côte, les habitants jouissent d'un bien être qu'ignorent absolument les paysans de l'intérieur où la race est petite, maigre, abâtardie, d'un jaune olivâtre et prédisposée à toutes les maladies. Leur condition ne semble pas s'être sensiblement améliorée depuis le Moyen Age.

Des famines eurent lieu en 1709, 1725, 1740, 1759, de 1766 à 1768, de 1772 à 1776, 1784 et 1789. Des épidémies sévirent en 1741, 1758, 1773, 1774, 1785 et 1786

Administration des paroisses. Primitivement c'est l'ensemble des habitants de la paroisse qui décidaient de tout. Mais dès le 17<sup>e</sup> siècle le gouvernement fut dévolue à un corps restreint de notables, le Général de la paroisse. Le Général comprend le Sénéchal de la paroisse, le Seigneur ou son procureur fiscal, le recteur, douze délibérants et deux trésoriers ou marguilliers élus pour un an. Les délibérants ne peuvent être choisis que parmi d'anciens marguilliers. La paroisse a des officiers qui exécutent les ordres du Général.

Justice seigneuriale. Les classes rurales restent soumises à l'autorité seigneuriale des propriétaires nobles, d'où dérive pour eux l'obligation d'un grand nombre de devoirs. Or la manifestation essentielle de cette autorité seigneuriale, c'est le pouvoir judiciaire qui permet au seigneur d'exercer et de maintenir tout l'ensemble de ses droits et qui est comme la clé de voute de tout le régime. Nulle part ailleurs les justices seigneuriales ne sont aussi nombreuses qu'en Bretagne et ne disposent, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime d'une telle autorité. C'est au moyen de sa Justice que le seigneur impose à ses sujets l'exécution des charges seigneuriales. Parmi les droits des seigneurs il faut citer en première ligne les banalités. Banalité de moulin : tous les sujets du Seigneur doivent utiliser son moulin (et en même temps s'acquitter d'un droit proportionnel à la quantité de grain moulu), banalité de four, auxquelles s'ajoutent les droits de péage, droits sur la circulation et la vente de marchandises, droits de pêche, de colombier, de chasse (le droit de chasser est un droit exclusif du Seigneur), et divers autres droits plus ou moins vexatoires : droit de soule, de grenouillage...

## LA VIE QUOTIDIENNE DES PAYSANS FRANÇAIS AU 17<sup>e</sup> par Pierre GOUBERT. 1982. 3bi713.

Vers 1600, au Sud de Paris, une primare (qui accouche pour la première fois) sur huit décédait au cours ou des suites de l'accouchement. On est presque sûr que la patiente accouchait assise, non déshabillée, fortement soutenue et que la matrone opérait dans des conditions inimaginables, avec des mains, des doigts, des ongles non lavés, qu'elle confectionnait des pansements rien moins que stériles où entraient des toiles d'araignées, des feuilles ou bestioles pillées, des excréments séchés... En ces temps là, un enfant comme une femme se remplaçait aisément : en moins d'un an pour l'un, en moins de trois mois pour l'autre.

La mortalité infantile était de l'ordre de 30%.

Les crises frumentaires n'ont jamais frappé tout le royaume au même moment. La faim au 17<sup>e</sup> siècle a toujours été sociale, provinciale même si elle fut temporairement horrible.

## EVOLUTION DE L'AGRICULTURE BRETONNE DEPUIS 1850. P DAUCE et Y LEON, 1982.

Occupation du sol. La surface utilisée aujourd'hui se situe aux environs de 2 000 000 ha avec une assez grande stabilité depuis les années 1900. Elle était de 1 562 000 ha en 1840 et s'est développée du fait du défrichement des landes et terres incultes dont la surface s'est réduite de 800 000 à 400 000 ha entre 1840 et 1913. Cette conquête correspond à un processus d'intensification qui se déclenche vers les années 1850 et se termine sous cette forme juste avant la première guerre mondiale.

Il faut noter qu'en France au contraire, les surfaces cultivées ont relativement peu varié sur l'ensemble de cette période, cette stabilité peut correspondre à des mouvements en sens contraire (conquête de nouvelles terres et abandon de certaines autres), mais elle peut aussi signifier que la mise en valeur était réalisée avant 1850 et que la Bretagne n'a fait que rattraper un certain retard. On relèvera en ce sens que la proportion de landes y était beaucoup plus élevée en 1840 (leur superficie était égale à la moitié des terres cultivées) et que les défrichements n'ont fait que ramener l'importance des terres incultes au niveau de la moyenne des autres régions.

Céréales. L'évolution des surfaces céréalières se décompose en deux phases distinctes :

\*de 1840 à 1890, une phase d'expansion de 860 000 à 1 060 000 ha.

\*de 1890 à 1977, une phase de décroissance de 1 060 000 à 430 000 ha.

Il apparaît de surcroît que :

- De 1850 à 1890 c'est le blé et l'avoine qui, pour l'essentiel, contribuent à l'accroissement des surfaces céréalières.
- De 1890 à 1940, le blé s'accroît un peu, l'avoine diminue largement, mais c'est surtout le déclin du seigle et du sarrasin qui explique l'essentiel de la régression des surfaces consacrées aux céréales.
- De 1940 à 1960, à l'exception de l'orge, toutes les céréales perdent de l'importance, notamment le seigle et le sarrasin.
- De 1960 à 1970, le blé subit une chute brutale, l'orge progresse fortement et le maïs grain apparaît timidement
- Dans les dix dernières années enfin, nouvelles ruptures au détriment de l'orge qui régresse sensiblement alors que le blé gagne 20 000

Pomme de terre. La culture a connu un développement considérable au cours de la 2<sup>e</sup> moitié du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle jusque vers 1930 : 55 000 ha en 1840, 160 000 en 1930. Ce haut niveau s'est maintenu jusqu'en 1960. Depuis la régression est très forte et les superficies n'atteignent pas le niveau du 19<sup>e</sup> siècle, 22 000 ha en 1980. Mais c'est seulement à partir des années 1900 que s'affirme la spécialisation de la Bretagne dans la culture de la pomme de terre.

### Cultures fourragères.

	1840	1890	1940	1960	1977
En ha	600 000	600 000	1 000 000	1 150 000	1 400 000
En % SAU*	38	33	50	57	73
En % Prairies naturelles	37	46	47	45	29
En % Jachères	56	13	2		
En % Cultures fourragères	7	41	51	55	71

\*SAU : surface agricole utile.

Nombre de vaches. 650 000 en 1840, 800 000 en 1890, 1 000 000 en 1940, 1 1170 000 en 1960 et 1 584 000 en 1977.

Moutons. 600 000 en 1850, 173 000 en 1977. (11 900 000 en France).

Porcs. (En milliers)

	1840	1890	1940	1960	1970	1980
Bretagne	306	467	763	1 161	3 172	5 034
Autres régions françaises	3 885	6 954	6 364	7 442	8 400	6 412
France	4 191	7 421	7 127	8 063	11 572	11 446

Dans les années 1840-50, la Bretagne vit encore sur un régime agricole ancien fondé sur les cultures vivrières, peu différent de celui qui a été pratiqué durant tout le Moyen Age. Les rendements sont faibles et l'essentiel des cultures est consacré aux céréales alimentaires humaines ainsi qu'aux pommes de terre. La région compte un nombre assez élevé de vaches mais de faible poids et d'une maigre productivité. La dissociation est presque complète entre cultures et élevage. Il s'agit d'une économie agricole de subsistance qui n'arrive pas à faire vivre une population trop nombreuse et dont les activités artisanales d'appoint, le tissage par exemple, disparaissent. Cette période marque une sorte de déclin de l'économie rurale bretonne qui n'est pas sans rapport avec une première phase de développement du capitalisme en France.

A partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, sous diverses influences et par des mécanismes variés (Moyens de transport, influence des notables locaux soucieux de progrès, pression démographique...) une véritable rupture se produit dans l'agriculture bretonne qui aboutit à la mise en place d'un nouveau système de production agricole. Deux phénomènes essentiels caractériseront ce changement : l'intensification de la mise en valeur du sol d'une part et, d'autre part la réalisation en Bretagne de ce que l'on appelle la première révolution agricole et qui avait débuté en Angleterre dans le courant du 18<sup>e</sup> siècle.

Le véritable fer de lance de cette agriculture nouvelle est la suppression de la jachère, remplacée par les cultures fourragères et les plantes sarclées. Elles exercent les mêmes fonctions que la jachère (lutte contre les mauvaises herbes, nourriture des animaux, maintien de la fertilité des sols...) mais en plus elles brisent l'espèce de cercle vicieux du système ancien en permettant un accroissement du nombre d'animaux et donc de la quantité d'engrais organiques sans réduire, ce qui est essentiel, les surfaces consacrées aux cultures vivrières.

Il n'y a pas seulement mise en place d'un nouveau système de culture, mais bouleversement de l'ensemble du système de production dans la mesure où va se constituer une alliance active entre culture et élevage et où l'exploitation paysanne devient unité autonome de production de polyculture-élevage par rapport au système collectif ancien.

1900-1950, l'apogée du système polyculture-élevage.

Chaque unité de production, grande ou petite, combine polyculture et poly élevage. Il n'y a pas véritablement de spécialisation agricole, ni à échelle régionale, ni à échelle de chaque exploitation. Il s'agit en même temps d'un système de production largement autonome : la majorité de ce qui est produit est réutilisé, soit comme autoconsommation, soit comme autofourniture : fumier, céréales, pommes de terre, lait, cultures fourragères....Les surplus servent aux achats minimum : engrais et matériels. Il s'agit d'une agriculture fortement utilisatrice de main d'œuvre.

Ce n'est que dans les années les plus récentes que l'on aboutit en Bretagne à un véritable éclatement du système agricole traditionnel au profit de nouveaux types d'organisation et de production. Les changements qui se sont produits constituent une rupture profonde par rapport à la logique du système de polyculture-élevage. Fondé sur la spécialisation des productions, une division du travail très poussée avec les firmes agroalimentaires, le recours accru à des moyens de production achetés à l'extérieur, une accumulation du capital qui se substitue largement au travail, ils aboutissent à une intensification et à une productivité infiniment supérieures à ce qu'elles étaient autrefois et à une amélioration globale des niveaux et conditions de vie, mais aussi à des phénomènes de concentration et à des disparités croissantes et à une dépendance très forte de l'environnement économique.

Société d'agriculture, du commerce et des arts, 1751.

Quand le bled est lié, le moissonneur doit le porter au milieu du champ et y former des meules de sept, huit ou neuf cents gerbes, observant de mettre les épis en dedans. On doit laisser ces meules pendant dix huit à vingt jours pour essorer le grain. Après ce temps on transporte les gerbes dans une cour pour les mettre une deuxième fois en meules. Il est plus aisé de battre le bled ainsi essoré que lorsqu'on vient de le moissonner.

### Cheptel en 1809. 6M921

	Chevaux		Juments		Bêtes à corne					Bêtes à laine			
		Hongres		Poulains	Taureau	Bœufs	Vache	Génisses	Veaux	Béliers	Mouton	Brebis	Agneaux
Ferrière	42		12	25	9	115	304	51	11	11	26	125	61
Loudéac	600	20	120	130	50	800	1200	200	150	1		20	15
Gomené	83	93	47	30	13	18	438	169	109	21	34	297	173
Prénessaye	121		3	9	53	158	539	129	14		18		
Plémet	103	19	170	29	35	322	1066	97	101	5	70	19	10
Plessala			140	50	100	250	500	300	150	30	150	250	160
St Etienne	74	1	8	2	6	56	176	80	17	29	65	322	116
Plumieux	250	10	115	105	20	100	300	120	100	30	200	400	200
St Barnabé	67		42	57	19	192	526	39	48	24	69	204	101

**1810. Arrondissement de Loudéac.** On ne se sert pas de bœufs pour le labourage dans cet arrondissement. Les chevaux sont achetés par des Normands qui viennent de la Manche, de l'Orme ou du Calvados.

On cultive un tiers des terres en froment, seigle et orge, un tiers en avoine et blé noir et un tiers reste en jachères. L'opinion de quelques cultivateurs instruits est que l'usage des jachères est mauvais et qu'il serait plus avantageux de faire des prairies artificielles, mais ils observent qu'il est très difficile de changer.

Le labour usité par les landes a l'inconvénient grave de ne pouvoir être pratiqué qu'une ou deux fois par siècle. Dès la deuxième année, la terre se couvre d'une mousse jaunâtre et de long tems elle ne produit aucune herbe mais seulement de la bruyère.

L'étendue des fermes est de 10, 15 et quelque fois 20 ha, très peu au-delà, beaucoup en dessous du premier nombre. La quantité de foin qu'on récolte détermine le nombre de bestiaux de chaque ferme qui est ordinairement de 12 à 20 : deux à quatre chevaux, deux ou quatre bœufs, six ou huit vaches, quatre ou cinq génisses, deux cochons et dans certaines communes 15, 20 et jusqu'à 80 moutons. 7M3

**18 juin 1818.** Les avantages deviendraient beaucoup plus importants si les communes, mieux pénétrées de leurs véritables intérêts, se montraient plus disposées à remettre en circulation par des aliénations successives les biens qu'elles ont conservés en jouissance et qui ne sont pas absolument nécessaires au pâturage des bestiaux. Riches dès avant la Révolution en biens de cette nature, elles pourraient en aliéner une portion avec d'autant moins d'inconvénients qu'elles ont vu s'accroître considérablement la manne par l'effet de lois qui ont mis en leur possession une grande quantité de terrains incultes, de landes et de bruyères.

Leur défrichement et leur mise en culture seraient d'une utilité d'autant plus grande que l'usage en commun de terrains précieux ne fait souvent qu'entretenir l'indolence. Ces entreprises, en favorisant l'agriculture, ajouteraient à nos moyens de subsistance, elles rendraient au commerce le mouvement et la vie, elles augmenteraient la richesse de notre territoire et fourniraient un des moyens les plus propres à prévenir les désordres du vagabondage et de la mendicité en donnant une occupation et des ressources à ceux qui vivent dans un dangereux état d'oisiveté. 1N8

**5 août 1822.** Le Conseil d'Arrondissement demande qu'il lui soit alloué une somme de 1 000F pour ensemer une grande quantité de terrains vagues, principalement en pins de Bordeaux, dont on voit une si belle réussite dans la forêt de Lorges. Et alors, réunissant l'utile à l'agréable, on pourra commencer à couvrir nos vastes landes de rideaux qui permettront ensuite de les cultiver et d'y planter des arbres d'une espèce plus recherchée.

Le Conseil demande par ailleurs au Conseil Général d'interdire l'écobuage. 2N25

**1822.** Dans l'arrondissement de Loudéac, l'agriculture n'existe pas comme branche du commerce et d'industrie. Les terres y sont de qualité trop inférieure. Cet arrondissement, privé du littoral de la mer et de tous les avantages d'un pareil voisinage, ne peut se comparer aux autres parties du département.

Une immense étendue de landes domine sa superficie territoriale et l'expérience a appris que la réussite en culture de céréales y est presque impossible. Il est convenu que ces landes n'étaient bonnes qu'en plantations de pins de Bordeaux dont nous voyons une belle réussite dans la forêt de Lorges.

Vous vous élèverez contre un abus qui menace d'anéantir le peu de végétation qui s'aperçoit encore sur ces landes, vous solliciterez une mesure qui empêche de brûler ces terrains qui après une très médiocre récolte restent plus de 20 ans sans la moindre végétation. D'ailleurs, il est des exemples que cet écobuage a été cause d'incendies violents.

L'instruction religieuse et morale m'a paru reculer dans cet arrondissement, particulièrement dans la classe indigente et les campagnes. 4Z12.

**23 avril 1831.** Le Conseil d'Arrondissement exprime le vœu que les laboureurs puissent continuer à se servir de leurs charrettes à jantes étroites jusqu'à leur usement seulement, en les faisant estampiller ou poinçonner par les maires qui en tiendraient état, à charge de ne les remplacer que par d'autres à jantes larges qu'il leur serait impossible de se procurer de suite en raison du peu d'aisance du pays. 2N25

**Mai 1831.** Conseil Général. M CARRE KERISOUET a la parole pour une proposition. Il expose l'avantage qu'il y aurait à engager les communes à aliéner les vastes portions de landes dont plusieurs sont propriétaires et qui, pour quelques unes, vont jusqu'à 3 000 ha. Des intérêts mal entendus ont jusqu'ici engagé la plupart des Conseils Municipaux à refuser à s'en dessaisir et dans leurs mains improductives ces landes restent frappées de stérilité. Le Conseil invite le Préfet à prendre tous les moyens, et en particulier fiscaux, qui dépendent de lui pour engager les communes à aliéner ces terrains. 1N16

Remarque : cette prise de position est en contradiction avec la décision du Conseil Municipal de Plémet du 27 février 1829 : « Le Conseil repousse de la manière la plus formelle l'aliénation des landes communales. » !!!

**Janvier 1833,** Conseil Général. Le Conseil d'Arrondissement de Loudéac sollicite une loi qui ordonnerait l'aliénation de landes et terrains communaux. Le Conseil Général, considérant que dans l'état actuel de la législation il est impossible d'arriver à faire disparaître les landes, que si les communes s'en servent pour le pacage des bestiaux, y coupent le maigre chauffage qu'elles produisent, que si de malheureuses familles riveraines y trouvent une chétive existence en y faisant paître une vache et quelques chèvres, l'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt individuel.

Le Conseil est d'avis d'appuyer fortement la demande du Conseil d'Arrondissement de Loudéac, de solliciter une loi qui ordonnerait l'aliénation des landes et déclarerait, entre autres dispositions, que tout individu qui, sans titre, aurait amélioré un terrain communal et en continuerait la culture en deviendrait propriétaire en payant à la commune une rente proportionnée à l'étendue et à la valeur de ce terrain avant le défrichement ou la plantation

Le Conseil est d'avis que la vente de ces landes serait divisée en plusieurs lotis et de contenances assez réduites pour que la petite propriété et les habitants riverains puissent en devenir adjudicataires. 1N18

**1836.** Les forêts les plus importantes du département sont celles de la Hunaudaye 3 000 ha, de Belle Isle en Terre 1 000 ha, Lorges 2 000 ha et de Loudéac. 3 000 ha. 7M134.

Et la Hardouinaye ???

### Situation agricole en 1836.

	Nb ha	Labourable	Prairies	Jardins	Bois	Landes	Froment Méteil	Seigle	Avoine	Sarrasin
Chèze	253	96 39%	44 17%	6 2,4%	14 5,5%	75 30%	23	30	45	8
Ferrière	1563	457 29%	108 7%	19 1,2%	33 2%	901 58%	30	080	210	26
Prénessaye	1697	842 50%	143 8%	45 2,6%	47 2,8%	551 32%	75	312	210	32
Plémet	4 287	2042 48%	443 10%	111 2,6%	145 3,4%	1364 32%	153	918	1071	199
Plumieux	7317	2483 34%	410 6%	46 0,6%	508 7%	3630 50%	321	885	1277	265
St Barnabé	2271	798 35%	160 7%	36 1,6%	27 1,2%	1150 51%	60	327	290	52
St Etienne	1490	524 35%	98 7%	18 1,2%	50 3,4%	735 49%	90	225	227	32
Gomené	2528	1032 41%	195 8%		90 3,6%	1088 43%	90	390	525	65
Laurenan	2396	810	200	31	55	1725	60	345	437	60
Plessala	5097	2366 46%	543 11%	124 2,4%	125 2,4%	1723 34%	150	936	1260	221

	Cidre récolté	Cidre consommé	Taureaux	Boeufs	Vaches	Veaux	Moutons	Porcs	Chèvres	Chevaux	Juments	Poulains
Chèze	600	1000	6	22	150	15		20	60	23	4	
Ferrière	900	850	10	135	470	200	210	168	18	50	75	24

Prénessaye	2300	1950	8	140	500	250	245	185	10	60	85	28
Plémet	4600	4500	250	500	1400	600	500	500	120	150	220	80
Plumieux	4200	3950	136	1264	1420	204	780	560	400	200	300	100
St Barnabé	1200	1200	12	200	600	400	530	280	50	60	90	30
St Etienne	900	820	8	150	560	260	270	175	6	55	80	40
Gomené	1600	1400	6	5	200	100	195	250	20	30	150	60
Laurenan	1500	1275										
Plessala	4200	3750										

Dans beaucoup de communes la somme des surfaces ensemencées en céréales est supérieure à la surface labourable.

A Laurenan la somme des surfaces labourables et de celles occupées par les prairies, bois et landes est supérieure à la surface de la commune.

### L'AGRICULTURE DANS LES COTES DU NORD EN 1839.

Etat de l'instruction primaire dans le département en 1841.

Arrondissement	Nombre de communes		Total des enfants fréquentant les écoles	
	Pourvues d'école	Sans école	Garçons	Filles
St Brieuc	61	33	5 549	4 055
Dinan	53	43	3 302	2 270
Guingamp	32	40	2 152	1 092
Lannion	53	8	2 461	1 228
Loudéac	33	52	1 518	808
Total	232	149		

Pêche. En 1840, 3 919 hommes sur 80 bateaux font la pêche de la morue à Terre Neuve.

St Brieuc : 1 460 marins sur 31 bateaux.

Binic : 1 546 marins sur 31 bateaux.

Portrieux : 473 marins sur 9 bateaux.

Paimpol : 380 marins sur 7 bateaux.

Tréguier : 60 marins sur 2 bateaux.

Nous connaissons trois usines dans le département :

La forge du Vaublanc qui consomme annuellement 6 350 stères de bois qu'elle tire des bois de Boquen et de la Hardouinaye.

La forge de Coat an Noz qui emploie de 60 à 80 000 hl de charbon de bois que lui fournissent les forêts de Coat en Noz et Coat an Hay. A cette forge est adossée une fabrique d'instruments aratoires.

Le haut fourneau du Paz situé au pied de la forêt de Lorges près de Quintin qui brûle annuellement de 50 à 70 000hl de charbon de bois qu'il se procure dans les forêts de Lorges et de Duault.

Le département élève 6 850 taureaux (2 000 dans l'arrondissement de Loudéac), 37 180 bœufs (13 350), 165 900 vaches (32 200), 55 300 veaux (11 600), 7 770 béliers (1 270), 43 830 moutons (3 000), 94 600 brebis (17 800), 45 000 agneaux (5 500), 101 200 porcs (16 400) et 6 585 chèvres (3 200).

### Poids des bêtes de boucherie.

	Bœuf		Vache		Veau		Mouton		Brebis		Agneau		Porc		Chèvre	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
St Brieuc	285	171	160	96	35	21	22	13	18	11	12	7	94	75	24	12
Dinan	292	175	168	101	33	20	27	16	23	14	15	9	89	71	24	12
Loudéac	303	182	137	82	30	18	20	12	20	12	8	5	95	76	24	12
Lannion	287	172	163	98	37	22	17	10	17	10	12	7	94	75	14	7
Guingamp	278	167	158	95	33	20	25	15	25	15	15	9	89	71	20	10
	285	171	160	96	33	20	23	14	22	13	13	8	90	72	22	11

	Landes	Surfaces cultivables jachère comprise	Jachère	Surfaces cultivées, prairies naturelles comprises	Prairies naturelles
St Brieuc	17 832	110 448	38 435	72 013	10 019
Dinan	15 470	101 900	29 533	72 365	9 132
Loudéac	42 561	77 885	28 328	49 557	13 850
Lannion	13 066	66 681	12 692	54 000	6 411
Guingamp	36 328	116 244	46 607	69 637	16 509

	Prairies artificielles	Surfaces cultivées, prairies naturelles déduites	Plantes textiles Lin Chanvre	Froment	Autres céréales	Plantes sarclées, pomme de terre, betteraves	Légumes secs, haricots, fèves
St Brieuc	18	61 994	2145 197	14 941	35 312	3 844	1 182
Dinan	13	63 232	1 026 521	20 743	30 970	3 428	309
Loudéac	18	35 707	246 304	1 863	26 943	2 954	14
Lannion	12	47 576	2 990 949	8 213	25 967	4 766	333
Guingamp	21	53 128	1 281 924	3 739	39 594	3 356	58

### Fertilité des arrondissements.

	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Avoine	Sarrasin	P de terre
St Brieuc	2 058 litre/ha	1 671	1 848	2 240	2 214	2 001	13 717
Dinan	1 282	1 433	1 525	1 787	1 445	1 554	12 571
Loudéac	1 081	1 516	1 492		1 561	1 525	13 007
Lannion	2 058	2 128	1 867	2 185	2 299	2 099	14 506
Guingamp	1 799	1 736	1 638	2 270	1 842	1 728	13 531

L'arrondissement de Loudéac est celui qui a le plus de prairies naturelles et qui cultive le plus de céréales autres que le froment. C'est le plus pauvre de tous les arrondissements. S'il se classe au deuxième rang pour l'étendue qu'il consacre à la culture des plantes sarclées, c'est plutôt par le besoin absolu qu'il éprouve de suppléer à sa misère en subsistances alimentaires que par une raison de bonne culture. Quatrième pour les jachères et les prairies artificielles, il est dernier pour l'étendue des cultures de froment, des plantes textiles et de presque toutes les autres récoltes. C'est lui qui a conservé le plus de landes. Aussi, grâce à elles et à ses jachères, entretient-il un nombre passable d'animaux, mais considéré dans son ensemble, c'est à coup sûr le plus pauvre de tous les arrondissements dans ses produits en nature et en argent.

Sur le littoral on obtient les plus riches produits, le froment, le lin, l'orge et le chanvre. On cultive le trèfle, on élève le cheval. A l'intérieur on se contente du seigle et de l'avoine. On conserve d'immenses étendues de terres incultes, on laisse s'enherber le tiers du sol cultivé et l'on déclare cette jachère du nom de pâturage. Sur ces terres incultes on élève quelques chevaux sans valeur, beaucoup de petits bestiaux, des moutons dégénérés et des chèvres. La propriété est divisée. Les fermiers riches de patrimoine, vivent comme les pauvres gens et se montrent peu avides d'instruction, peu soucieux d'améliorer leur sort. La population, moins belle et moins développée que sur le littoral, a l'air triste et indolent. La malpropreté des vêtements et des habitations est générale. Les mendiants sont nombreux. L'aspect de cette contrée inspire de pénibles réflexions.

Les talus qui bordent uniformément les champs cultivés, couverts de vieux chênes émondés et tordus ou d'ajoncs épineux, forment un des traits caractéristiques du sol breton. Si on peut leur reprocher d'occuper une partie considérable de terrain, il faut aussi reconnaître qu'ils offrent l'avantage de protéger les récoltes contre les coups de vent et de se prêter merveilleusement à l'alternat du pâturage et de la culture. La campagne bretonne a réellement une physionomie particulière. Vous trouvez côte à côte un champ de froment et un champ d'ajoncs ou une friche. D'une contrée impénétrable à la vue par la masse de haies et de buissons qui couronnent les talus, vous passez dans de vastes étendues de landes dont vous ne saurez découvrir le terme. De la terre la plus fertile vous arrivez presque sans transition à un sol nu où le roc granitique se montre à chaque pas. D'une montagne pierreuse, aride et parsemée de bruyères, vous voyez un vallon vert, bordé d'arbres vigoureux, coupé en tous sens par de petites rivières. Dans quelques parties, près de la mer, ce sont de riches récoltes de froment, de lin, de trèfle, mais en revanche les talus sont privés d'arbres ou ces arbres sont rabougris et courbés par le vent. En un mot le pays breton est le pays des contrastes, celui des déserts et des oasis.

Les agriculteurs bretons se distinguent par un attachement profond et invétéré à leur sol natal et aux usages de leurs pères. Leur respect pour le clergé est sans borne et les familles considèrent comme un honneur l'admission d'un de leurs membres dans les ordres. Le caractère breton est grave et empreint de mélancolie. Il présente des nuances

assez bizarres : foncièrement bon, il se montre brusque au premier abord. Hospitalier, crédule, disposé à la confiance, il n'accueille cependant l'étranger qu'avec contrainte. Indolent au fond, il reprend une grande énergie quand il est ému par des passions. Souvent alors il devient entêté et colère. Parlez-vous à un homme du peuple dont l'aspect vous semble calme, si vous lui touchez une corde sensible, vous le voyez s'animer progressivement, débiter paroles sur paroles, les accentuer vivement et fortement et les appuyer de gestes dignes d'un méridional. Ce trait saillant se remarque surtout chez la population qui parle la langue bretonne. Du reste, cette ardeur passagère se développe également dans le travail. Un journalier breton fera un travail énorme pendant quatre jours pour se reposer les quatre jours suivants.

Le Breton des Côtes du Nord n'est pas gai extérieurement. Il n'a d'autres amusements que l'église le dimanche, les processions, les marchés, les foires à bestiaux et les fêtes de village appelées pardons. Il suit assidument les processions parce qu'ils sont religieux, les marchés, foires et pardons car il aime boire. L'amour de la boisson est porté chez lui à un tel degré que dans certaines villes il y a un café pour deux maisons. L'eau de vie, le café, la pipe, voilà sa passion dominante.

La vie de famille est patriarcale. L'influence de la femme n'en est pas moins grande en réalité, mais elle s'efface derrière le père de famille. La dévotion chez les femmes est extrême et, par elles, l'action du clergé sur les familles est immense.

L'alimentation bretonne est fort simple : elle se compose de bouillie, crêpes, galettes de sarrasin, pains de froment, de seigle et d'orge, de pomme de terre, de beurre, de lait, de viande de bœuf et de porc salé, mais seulement une ou deux fois par semaine. L'eau est la boisson ordinaire.

Journée type à Loudéac. Matin, soupe ou bouillie.

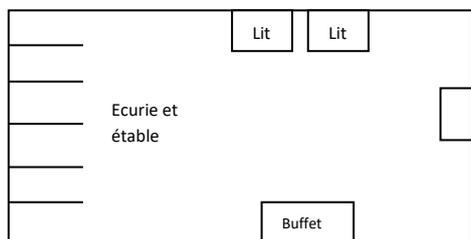
Midi, galette, soupe ou pommes de terre.

Soir, lait et bouillie ou lait et pommes de terre.

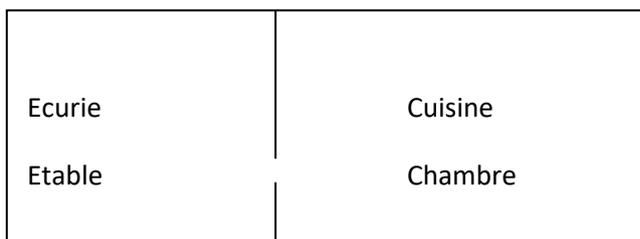
Quand il y a de la viande on la mange à midi.

Les habitations varient plus que les aliments, plus grandes sur le littoral, elles offrent plus de confort. Ainsi, la chambre des maîtres de la maison sont communément au premier étage. Dans l'intérieur au contraire, on ne trouve ordinairement qu'une seule pièce qui forme cuisine, chambre à coucher et chambre à manger. Chez les pauvres gens cette même pièce n'en forme qu'une seule et unique avec l'étable et l'écurie.

Dans la cuisine bretonne, qu'elle serve ou non à tous les usages, on trouve presque toujours une grande et profonde cheminée avec entablement en garnit. De chaque côté de l'âtre sont deux petits murs destinés à servir de sièges. Les lits, placés le long du mur opposé à l'entrée sont des lits en armoire, superposés l'un à l'autre. Au pied du lit inférieur est un banc. Le reste du mobilier consiste en une table longue et en deux bancs en bois que l'on place ordinairement près de l'unique et étroite fenêtre qui, le plus souvent, ne peut s'ouvrir. Puis est le vaisselier. Ce dernier meuble est meuble de luxe : le lustre de son cirage, le poli de ses gonds et de ses serrures font l'orgueil de la ménagère. Ajoutez quelques images saintes sur les murs, des quartiers de viande salée pendus à toutes les solives du plafond, une teinte cendrée empreinte par la fumée sur les murailles, un sol de terre raboteux presque impossible à tenir propre à cause de ses trous, un demi-jour comme celui du crépuscule et vous aurez une idée de la plupart des habitations bretonnes



Maison d'habitation des pauvres de l'intérieur du département.



Maison de ferme ordinaire dans les petites fermes de l'intérieur du département.

Dans les étables le fumier stagne pendant plusieurs mois et fermente sous l'influence d'une chaleur concentrée qui lui fait exhaler des vapeurs âcres et mordantes. Les jus de fumier ne peuvent trouver d'issue et font de l'étable un marécage. Il n'y a guère de râteliers et d'auges et les vaches sont forcées de manger leur fourrage sur le fumier.

Les instruments utilisés et trainés par les chevaux.

La charrue. L'avant train est lourd, le soc est rond, d'une longueur démesurée. C'est un coin pointu qui déchire la terre et laisse les mauvaises herbes intactes. On recourbe légèrement sa pointe de gauche à droite pour le faire mordre. Le versant est en bois, droit sur toute sa face, extrêmement long. Il met lande sur le champ sans la renverser et en terre gazonnée force est de clore le sillon à bras. Du côté de Loudéac il y a des versoirs qui n'ont que 8cm de hauteur avec lesquels on fait des labours de 8cm au plus. La conduite de cet instrument en terre forte est très fatigante pour l'homme qui est obligé d'employer constamment ses forces à le maintenir contre la bande de terre dont le poids et la résistance tendent à le renverser.

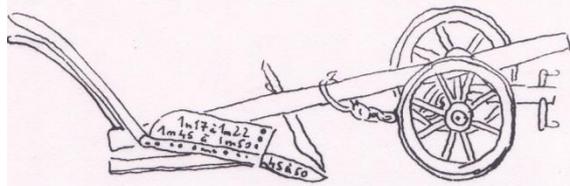
Quoique les deux tiers de son sep et la moitié de son versoir ne travaillent pas, cette charrue est très lourde pour les animaux. En terre légère et pour un labour de douze à quatorze centimètres de profondeur, elle exige trois chevaux. Pour un labour de défrichement d'ajoncs et de landes de vingt huit à trente centimètres de profondeur avec une largeur de bande de trente centimètres, huit, dix, douze, quatorze voire vingt chevaux sont nécessaires.

La charrue dite LOCHER est toute nouvelle et a été fort appréciée par plusieurs cultivateurs. Nous croyons cependant qu'elle n'est qu'une charrue de transition et qu'avant peu d'années elle sera perfectionnée au point de devenir un véritable araire, au moins un araire à avant train.

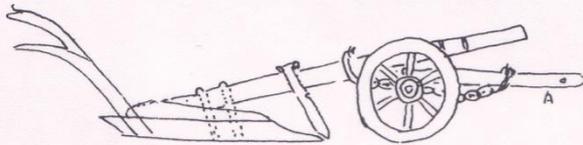
Remarque : dans tout l'arrondissement de Guingamp il y avait en 1839, 68 araires, 54 herses, 14 semoirs et 28 rouleaux.

La herse. Si on veut ameublir le sol, on herse au trot.

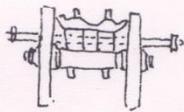
Les transports s'exécutent avec des charrettes pour les récoltes et des tombereaux pour les engrais. Le tombereau a 2m66 de long sur 60 cm de large. Les dimensions varient un peu suivant l'état des chemins.



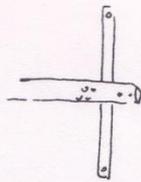
Charrue bretonne (Dinan)



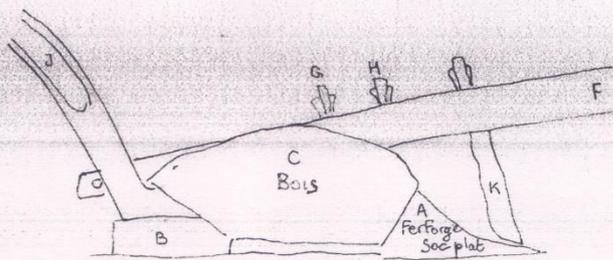
Charrue bretonne à Guingamp; proportion 0<sup>m</sup>,025 pour mètre



Avant-train vu par derrière

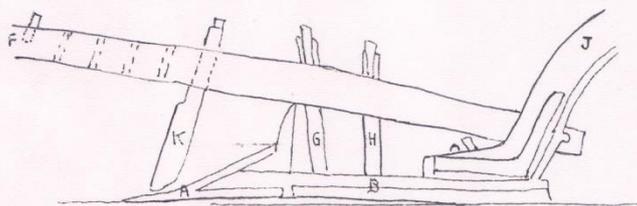


Palonnier d'attelage passant au point A

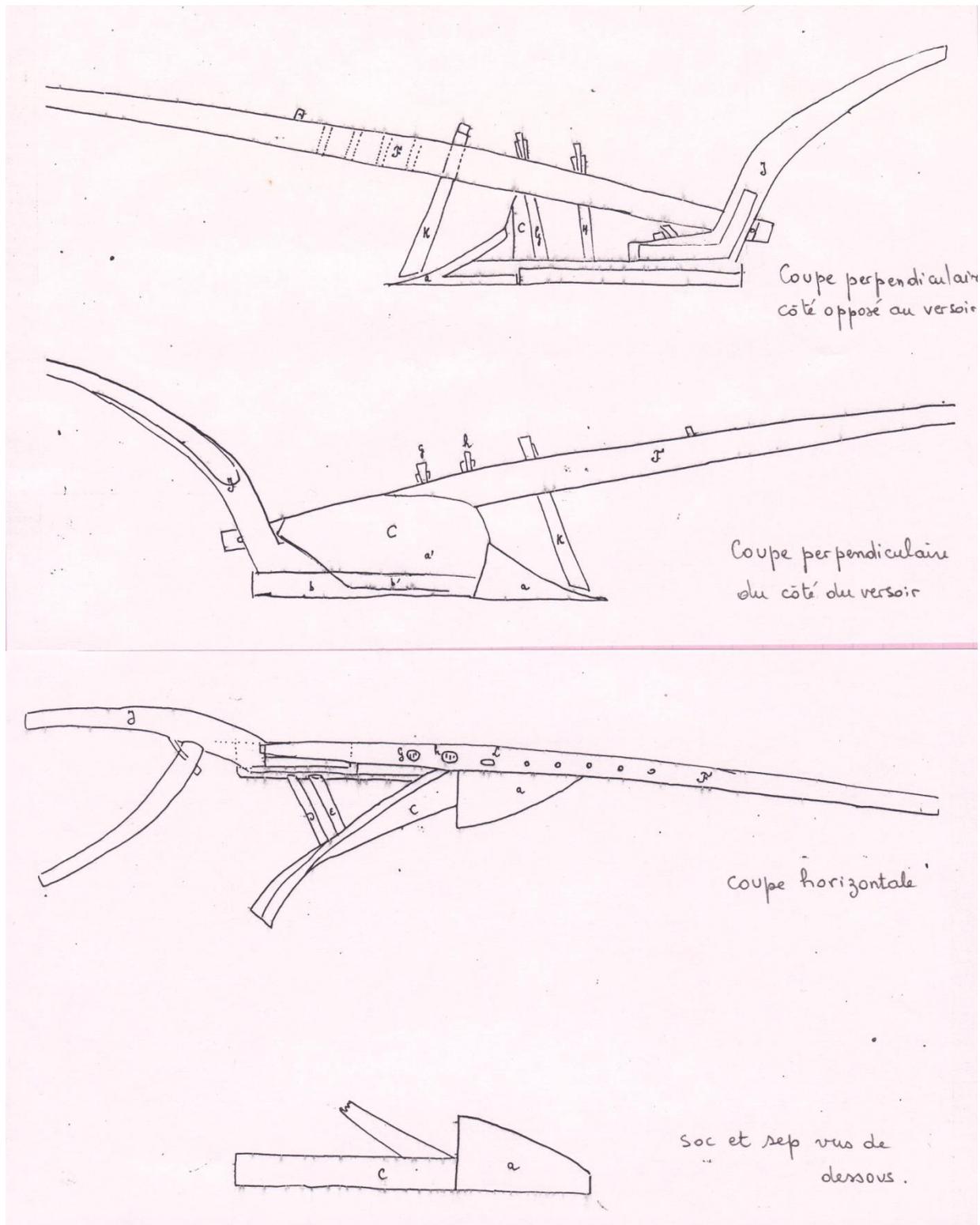


Section de charrue vue du côté du versoir

Charrue bretonne modifiée par M Locher, charron à Pleumeur-Gautier, près de Treguier; proportion, 5 cent. pour mètre



Section de charrue vue du côté opposé à la face du versoir



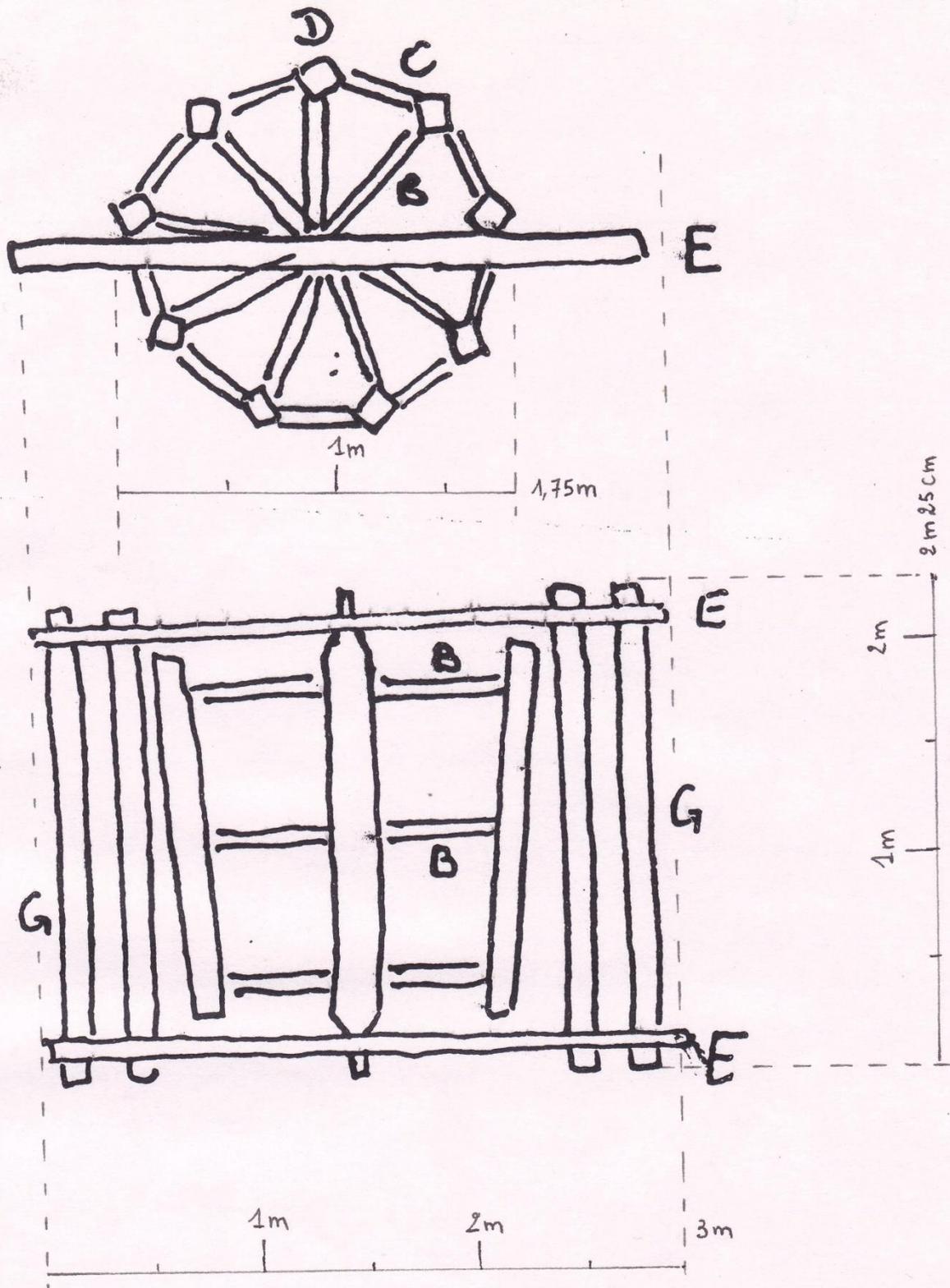
a : soc en fer forgé emboité dans le sep et dans l'extrémité du versoir.  
 b : sep en bois garni d'une plaque en fer forgé sur le côté opposé au versoir  
 c : versoir en bois emboité dans le soc et maintenu par les étançons d et e qui prennent leur point d'appui sur le sep. Le versoir est garni dans la partie inférieure d'une plaque en fer battu et recouvert de tôle dans la partie supérieure a'.

F : haie ou flèche, mise au sep par les étançons g et h et emboitée dans la base des mancherons.

J : mancherons scellés sur le sep. La courbe de la pièce de bois qui les forme est fortifiée par une plaque en fer battu.

K : coudre maintenue par un coin.

### Coupe verticale



### Coupe suivant l'axe eu tambour

Fumier. On le laisse sous les animaux pendant trois, quatre et six mois puis on le place dans la cour où on le jette pêle-mêle. Il s'y dessèche et les jus sont perdus. Outre le fumier d'étable, on fait du fumier de cour avec des

genêts, ajoncs et fougères que l'on place sur le passage des animaux ou dans les chemins d'exploitation qui avoisinent la ferme.

Moisson. Elle se fait à la faucille. A la journée, il faut huit hommes pour un hectare.

Pommes de terre. Il faut douze hommes pour planter un hectare derrière la charrue. Un hectare de pommes de terre nécessite pour son sarclage l'emploi de 24 à 32 hommes. On les arrache à la tranche ou avec un soc à deux dents. Quand la récolte est abondante, on évalue qu'il faut 60 journées pour arracher un hectare, douze pour ramasser et deux pour charretier.

Ajoncs. Il se coupe au bout de deux ans de semis. Il dure douze à quinze ans dans le même sol et ne réclame aucun soin pendant ce temps. L'avantage de cette culture est de procurer pendant l'hiver une nourriture verte aux chevaux qu'ils consomment avec plaisir. Son inconvénient est l'embarras que donne sa préparation pour pouvoir l'employer comme fourrage. Ainsi, quand l'ajonc est amené à la ferme, on l'étale par couche dans les auges ou sur un billot en bois, on le coupe et on le broie en morceau de la longueur du doigt avec un hachoir qui est une espèce de bêche puis on le pile pour écraser les piquants. Un homme peut préparer en une heure la ration d'un cheval.

Lin. Aussitôt que le lin est égrené on le porte au routoir. Les routoirs sont à l'eau courante et en rivière pour les meilleurs. On y couche le lin sans le tasser, on le couvre de pierres, on le laisse rouir pendant huit à dix jours. Quand on le tire, on l'étend sur l'herbe et on le laisse sécher quatre ou cinq jours puis on le ramasse en fagots de 10 kg et on le monte au grenier. La bonne disposition des routoirs est fort importante : si leur fond n'est pas de sable pur, on le pave de grosses pierres. On aime que l'eau se renouvelle par le haut.

Jachère. Elle s'appelle veillons dans les arrondissements de St Brieuc, Lannion, Guingamp et Loudéac, friche ou freiche dans celui de Dinan. Plus on avance dans l'intérieur, plus les veillons sont nombreux et de longue durée.

Forêts. Celle de Loudéac a une étendue de 2 573 ha, celle de la Hardouinais 1900 ha, celle de Boquen 850 et celle de Coëtlogon 700 ha.

Espèces chevalines. Le département possède trois espèces de chevaux bien distincts : les gros chevaux de trait désignés sous le nom de chevaux de Tréguier, les chevaux légers de Lamballe et les chevaux de Corlay ou bidets de montagne.

L'espèce de Corlay est celle de l'intérieur. Ils dépassent rarement 1,4m. Leur tête est généralement bonne, ils ont le front large et carré, quelque fois bombé, le nez camus, les yeux vifs et sortis, la poitrine étroite, le garrot assez élevé, la croupe peu ou point doublée et légèrement avalée, les hanches prononcées, les membres minces et secs, les jarrets plats, nets, suffisamment larges mais presque toujours clos, les sabots bien faits et de bonne nature. Leurs robes sont l'alezan clair, le gris moucheté rouge, le gris souris, le noir ou le bai.

Espèces bovines. L'espèce bovine du département appartient à une seule et même race connue sous le nom de race bretonne, se modifiant en taille et en grosseur suivant la fertilité du sol et variant dans ses couleurs selon les croisements plus ou moins anciens faits avec des races étrangères ou celles des contrées voisines.

Dans ses caractéristiques générales, la race bretonne des Côtes du Nord a la tête assez bien faite, les cornes contournées et évasées, de bonne nature et de moyenne épaisseur, blanches ou grisâtres, lustrées et noires ou brunes à leur extrémité, le frontal large, le muflé légèrement effilé, le cou grêle et long, la poitrine étroite, peu proéminente, un peu sanglée, un fanon trop prononcé, la peau mince et souple, le poil ras et communément doux, le dos large et trop souvent bas, le ventre développé est descendu, les côtes suffisamment arquées, les hanches étroites, la queue trop haute, les bras et les cuisses passablement fournis, les extrémités assez fines, les os petits. Chez les femelles la mamelle est développée et les trayons bien faits. La taille moyenne varie pour les bœufs entre 1,2m et 1,3m et pour les vaches entre 1 et 1,2m. La production moyenne par vache est voisine de quatre litres de lait par jour.

Dans les hivers à neige les bestiaux sont quasi réduits à mourir de faim. Si on ajoute à cette misère la vicieuse constitution des étables, leur mauvaise tenue, leur saleté, l'air impur qu'on y respire sur un fumier stagnant pendant quatre ou cinq mois et enfin l'absence de soins hygiéniques ; on avouera que la race qui résiste à tant de causes délétères n'est pas sans une certaine valeur.

Les bœufs ne sont réellement employés à la culture et au transport que dans la partie Sud-Est du département : Plouguenast, Collinée, Merdrignac.

Moutons et chèvres. Dans l'intérieur, vingt à trente moutons misérables cherchent une maigre nourriture à travers les landes ou le long des chemins sous la garde d'un enfant qui n'a de berger que le nom. Inutile d'ajouter que la bergerie est à la hauteur du berger. Le plus mauvais recoin de la ferme est toujours assez bon pour ces chétifs animaux.

Les chèvres sont fort communes dans l'intérieur. Elles appartiennent en majorité aux pauvres qui emploient leur lait à faire de la bouillie.

Porcs. Ils sont très nombreux dans le pays. Leur viande est la principale nourriture des cultivateurs. Nous croyons qu'il serait difficile de trouver une plus mauvaise espèce que celle qui existe dans les Côtes du Nord : hauts sur jambes, longs mais ayant un corps étroit, sans profondeur, sans poitrine, sans quartier avec des dos en arête, ces animaux ont la plus détestable conformation que l'on puisse imaginer. On les dit très difficiles à engraisser et cela se comprend aisément avec leur structure défectueuse. Mâles et femelles sont ordinairement engraisés jusqu'à l'âge de dix huit mois à deux ans.

La maladie la plus connue parmi ces animaux est la ladrerie et on n'emploie aucun moyen pour la guérir. Le meilleur serait, il est vrai, serait la propreté mais, si elle est négligée pour les autres animaux, elle l'est peut être encore davantage pour les porcs qui sont tenus dans des bouges étroits, bas et dégoutants de saleté.

Instruments à bras.

La bêche. Sur le littoral elle est cambrée et ne peut servir qu'à des travaux superficiels.

Les diverses espèces de houes, désignées sous les noms de houe, tranche, marré, marreau. Elle sert à casser les mottes, aplanir le sol, butter les pommes de terre. Les grandes houes servent à arracher les ajoncs, genêts, à dégazonner...

La fourche.

Les crocs à deux et trois dents pour le fumier et pour clore les billons après labour de pâture.

Les râtaux, en fer pour les terres, en bois pour la fanaison.

La faux, la grande et la petite faucille.

Les fléaux de différentes grandeurs.

Le tarare qui n'est pas encore en usage partout.

Les cribles en fil de laiton et en parchemin, les vans en osier.

La broie, le parcel ou pesceau, les peignes pour les lins et chanvres.

### **Etat de l'agriculture dans le département vers 1840.**

L'usage de la faux pour la coupe des blés et des fourrages est inconnu. On ne se sert que de la serpe. La charrue est l'ancienne charrue de Bretagne avec un avant train, un soc pointu et sans versoir. Dans l'arrondissement de Lannion on commence à modifier cet instrument en y adaptant un soc plat et tranchant et un versoir contourné. Parmi les charrues modifiées, on doit mettre en première ligne celles fabriquées par un charron de Pleumeur Gautier nommé LOCHER.

Dans les communes de Hénanbihen, St Alban et dans les communes limitrophes, l'usage du rouleau à battre le blé employé dans la Sarthe a été introduit il y a 18 ans et se répand rapidement. Le peu d'importance des fermes dans le département ne laissant pas espérer qu'on puisse établir le battage des grains à la mécanique, ce rouleau paraît le seul instrument économique à la portée de nos agriculteurs ? Quelques détails sur cet instrument pourront paraître intéressants. Je les reproduis d'une publication que j'ai faite l'an passé après avoir vu fonctionner cet instrument. La machine à battre consiste en un tambour formé de neuf barres D fixées en un axe A par des rayons B et maintenues à égale distance par des étrésillons C. Le tambour est compris dans un châssis composé de deux tirants E et de quatre traverses G.

Deux chevaux sont attelés au châssis et font rouler le tambour sur la paille étendue sur l'aire, en manœuvrant circulairement. Les barres frappent successivement la paille et remplissent les fonctions de fléaux.

Voici quel est le rapport du travail d'un même nombre d'hommes avec la machine à battre et les fléaux : huit personnes avec des fléaux battent communément par beau temps cent gerbes par jour. Avec la machine traînée par deux chevaux, six à huit personnes occupées à conduire l'attelage, à apporter, à étendre et à retirer la paille, battent trois cents gerbes. Dans une grande aire, avec deux chevaux de relais on bat aisément quatre cents gerbes. La paille est moins brisée qu'avec les fléaux. Le blé de souffre aucunement et l'aire n'est point endommagée par le piétinement des chevaux.

Landes communales. Il y a 180 ha de landes dans l'arrondissement de St Brieuc, 2 020 dans celui de Dinan, 2 120 dans celui de Guingamp, 150 dans celui de Lannion et 11 230 dans celui de Loudéac.

Il y a 4200 ha de landes dans le canton de La Chèze : 610 à Plémet, 440 à St Barnabé, 690 à La Ferrière, 260 à La Prénessaye, 2 190 (record départemental) à Plumieux. Il y a 680 à St Gilles du Mené, 380 à Gomené, 680 à St Goueno, 1 280 à Laurenan, 260 à Loudéac, 290 à Merdrignac, 175 à Plessala, 340 à Plouguenast, 825 à St Vran. 7M3

**19 juillet 1841.** L'agriculture fait des progrès lents dans l'arrondissement. Dans un pays aussi pauvre où il n'y a pas de grands propriétaires exploitant par eux-mêmes, l'agriculture manque d'encouragement et surtout d'exemples à suivre. L'ignorance et le manque de ressources, voilà les obstacles qui s'opposeront longtemps à ce que l'on fasse des essais, à ce que l'on tente des améliorations. Les comices agricoles ne réalisent pas tout le bien qu'on attendait d'eux. Ces comices devraient être constitués légalement. A chaque comice serait attachée une banque destinée à venir au secours des agriculteurs en faisant sur garantie l'avance des fonds nécessaires à tout agriculteur qui voudrait tenter des expériences ou des améliorations, soit en défrichant des landes, soit en cultivant des fourrages inconnus ou peu répandus dans le pays. Enfin, ces comices feraient, au moyen des allocations qu'elles reçoivent, des distributions gratuites de graines fourragères et de plantes utiles. Ils répandraient des manuels d'agriculture à la portée de tout le monde. Il faudrait aussi qu'on rendît obligatoire dans les écoles communales l'enseignement des principes élémentaires d'agriculture. 2N26

**22 juillet 1842.** L'agriculture est toujours arriérée dans l'arrondissement, surtout dans la partie où l'on s'occupe de la fabrication des toiles. Les exploitations sont trop petites. Leur peu d'importance s'oppose à toute amélioration et cependant le besoin s'en fait d'autant plus sentir que jusqu'à présent on a regardé l'agriculture comme un accessoire, la fabrication des toiles étant en première ligne. Mais actuellement que ce commerce est tombé, on commence à comprendre l'importance de l'agriculture. Aussi l'idée des améliorations tend à se répandre.

Dans l'arrondissement de Loudéac il n'y a aucun exemple à suivre. Les nouvelles méthodes et les nouveaux instruments sont complètement ignorés. La routine seule sert de guide à nos agriculteurs. Ils travaillent comme l'ont fait leurs pères qui, comme on l'a dit, ne considéraient l'agriculture que comme un accessoire à la fabrication des toiles. Aussi est-il très important d'extirper des esprits ces préjugés funestes contre lesquels viennent se briser les calculs de l'expérience moderne. Le comice agricole demande l'établissement d'une ferme modèle destinée à propager les bonnes méthodes de culture et à former des élèves. Le Conseil décide que les propriétés de Volci CHAPOTIN des Aulnays en Gomené, de LE FORESTIER juge à Loudéac et de Adolphe ROBIN MORHERY médecin à Loudéac seront converties en fermes modèles. 2N26

#### **FERME DES AULNAYS.**

**9 mars 1842.** CM de Loudéac au Sous-préfet. J'ai l'honneur de vous adresser la demande d'une ferme modèle. Cet établissement est d'un intérêt majeur pour le pays au moment où la chute du commerce des toiles. Dans ce terrible moment, nos tisserands sont forcés d'abandonner leurs métiers pour travailler la terre, mais ils n'ont ni les moyens ni les connaissances nécessaires pour le faire avec succès. Il est de toute nécessité qu'ils aient sous les yeux l'exemple d'une bonne agriculture et une ferme modèle peut seule leur procurer un bon enseignement et les empêcher de se ruiner entièrement par des essais infructueux. 7M73

**10 février 1842,** CM de Plémy. Créer et produire, tel est l'impérieux besoin de notre génération. La culture du sol réclame la patience, la prudence, une activité soutenue, des études et des méditations longues et multipliées. Les jeunes gens que leur vocation appelle dans la carrière des champs doivent joindre à la pratique générale les éléments de la science agricole pour éclairer le pays et le faire marcher dans les voies les plus productives en l'éloignant d'une routine non moins désastreuse que funeste. Cette science agricole ne peut s'acquérir que dans les fermes modèles établies sous les auspices du gouvernement et le patronage de l'administration. Ces précieuses institutions devraient se faire remarquer dans tous les arrondissements mais surtout dans les arrondissements pauvres dont le sol est couvert de landes tel celui de Loudéac où la culture a été si longtemps négligée et où elle est devenue un si pressant besoin depuis l'absence du commerce des toiles. 7M73

**8 février 1842,** CM de St Gilles du Mené. Nos anciens laboureurs ne sont guère, pour la plupart, amateurs du nouveau mode de labourer, non plus que du défraichissement des landes. Par conséquent, si notre jeunesse n'a pour modèles que ses auteurs, elle réussira bien dans leurs manières, ne se livrant au défraichissement et à l'amélioration des terres incultes ce qui est cependant nécessaire dans notre pays sans quoi il ne sortira jamais de son état d'inertie qui le rend malheureux. Le vœu unanime de notre conseil est donc que l'on donne un modèle pour cultiver et surtout pour engraisser car si on avait des engrais assez, les landes disparaîtraient bientôt. 7M73

**15 mars 1842, Volci CHAPOTIN** au Sous-préfet. Si votre choix n'est pas encore arrêté pour l'emplacement de la ferme modèle, je vous offrirais la propriété des Aulnays qui me paraît réunir les conditions les plus désirables. Son étendue est de 180 ha d'un seul tenant. La variété des terrains qui composent cette vaste étendue permettrait le développement de toutes les cultures qui peuvent prospérer sous le ciel de Bretagne. Les terres les plus anciennement labourées de cette propriété sont réputées les meilleures terres d'une commune qui passe pour la plus fertile du canton. Depuis neuf ans je me suis livré à son exploitation avec un succès tel que j'ai successivement repris une première ferme en 1836, que trois ans plus tard j'en ai repris une deuxième et qu'à la fin de cette année je compte en reprendre une troisième, de sorte que j'aurai sous charrue 51 ha. Depuis longtemps cette exploitation se suffit à elle-même. Elle produit le foin et la paille nécessaires à un troupeau de 48 bêtes à cornes, 9 chevaux de labour et à l'élève annuel d'une quinzaine de veaux. Elle produit en sus du grain de semence et pour nourriture 460 hl de seigle, avoine et blé noir et 400 hl de pommes de terre. La vente de ces denrées me permet de me livrer chaque année à des améliorations et surtout à des défrichements considérables.

Vous trouverez aux Aulnays une pépinière de 24 000 plants forestiers de toute espèce, deux étangs, un moulin et des bâtiments d'exploitation considérables que j'ai récemment construits.

Joignez à ces avantages matériels la proximité des communes du Mené, une population disposée à accueillir avec bienveillance des innovations qu'elle a déjà imitées avec succès depuis quelques années. C'est aux Aulnays que les paysans ont appris à cultiver et à buter les pommes de terre à la charrue, qu'ils viennent acheter la graine de turneps qu'ils commencent à cultiver en grand pour leurs bestiaux. Les domestiques sont habitués depuis longtemps à employer des herses et araires qui ont remporté le prix du comice agricole de Merdrignac.

Si, comme j'en ai l'espoir, ma proposition mérite votre attention, il vous sera facile d'envoyer un membre du comice agricole de Loudéac qui serait chargé d'examiner si les Aulnays présentent les conditions les plus favorables à l'établissement d'une ferme modèle. Un pareil examen ne peut, j'en ai l'assurance, n'être que favorable. 7M73

#### **Patrimoine des Aulnays en 1843.**

Bestiaux : 44 bœufs, vaches et génisses.

14 jeunes veaux.

7 cochons.

9 chevaux.

8 ruches.

Instruments de culture :

4 charrettes.

4 charrues.

2 herses

1 butoir

1 machine à battre.

1 vantoir.

1 pressoir et 15 futs.

Domestiques ordinaires.

2 valets de charrue.

1 pâtre

1 bonne d'enfants

2 servantes.

#### **Règlement.**

Lever à 5h, 6h en hiver, coucher 9h. Travaux pratiques de 7 à 11h et de 1h30 à 5h. En cas d'urgence les travaux peuvent être prolongés. Les élèves ont une heure par repas, trois repas par jour, parfois quatre et une demi-heure pour récréation. Le reste du temps est consacré aux leçons et aux études.

Chaque repas est composé de la soupe et d'un plat de viandes ou légumes. Les vendredis, samedis et autres jours maigres il ne sera pas servi de viande. Boisson : un litre de cidre par jour.

Vacances : trois semaines au commencement de l'année, deux semaines avant la St Jean.

Les élèves doivent être âgés de 16 à 18 ans et savoir lire et écrire. Ils font sans exception tous les travaux. Dans aucun cas les élèves peuvent s'absenter sans permission.

Les dimanches et jours fériés ils assistent à l'office.

Le prix de la pension est de 300F.

La durée de l'enseignement est de deux ans.

Fin 1843, un incendie ravagea les réserves de fourrage.

L'expérience s'acheva en 1849. Il était reproché à M CHAPOTIN de fournir des rapports incomplets à l'administration.

**Août 1843, ferme des Aulnays.** Depuis plusieurs années vous vous êtes préoccupés de la formation d'une ferme modèle dans le département. Trois propositions sont intervenues, toutes de l'arrondissement de Loudéac. Je n'ai pas à vous entretenir de l'une d'elles, son auteur M LE MOINE n'ayant pas souscrit à nos conditions. Deux autres émanent, la première de M BLANCHE et la deuxième de Volci CHAPOTIN.

M BLANCHE est un élève distingué de l'école de Grignon. La propriété de La Barre qu'il propose, située à cheval sur Plouguenast et La Motte, a une étendue de 60 ha.

M Volci CHAPOTIN présente de son côté toutes les garanties. Outre que son éducation s'est faite dans les collèges de la capitale, qu'il porte les diplômes de bachelier es lettres et es sciences, qu'il a étudié la médecine pendant quatre ans et passé deux ans dans les hôpitaux, il exploite depuis dix ans avec un grand succès la propriété qu'il présente au département pour l'exécution des projets du Conseil Général. La propriété des Aulnays en Gomené est d'une étendue de 180 ha. La portion qui formerait la ferme modèle serait de 108 ha avec 48 ha de terres labourables, 12 ha de prairies et 48 ha de landes, pâtures et bois. Les bâtiments d'exploitation qui sont situés au centre de la propriété et la dominant, ne laissent rien à désirer. Un troupeau de plus de cinquante bêtes à cornes existe sur l'exploitation. Les instruments les plus perfectionnés y fonctionnent depuis longtemps.

Le Conseil d'arrondissement se prononce en faveur des Aulnays par cette considération principalement qu'il y a certitude de succès puisque là tout est fait et fonctionne depuis dix ans avec avantage 1N29

Au début de l'expérience, la ferme subit une perte considérable par suite d'un incendie dont les causes sont demeurées suspectes.

La convention passée entre le département et M CHAPOTIN prit fin le 30 septembre 1849, la propriété des Aulnays ne convenant pas comme ferme modèle.

**21 juillet 1845.** Le Conseil voit avec bonheur les progrès immenses que l'agriculture a faits dans l'arrondissement. Il sollicite une loi qui obligerait les communes à vendre tous les terrains vains et vagues ou à les mettre en valeur. Plusieurs conseils municipaux objectent que c'est dans l'intérêt des pauvres que les terrains communaux doivent rester incultes. Il n'en n'est pas moins vrai que ce sont les riches qui en profitent en y faisant paître leurs nombreux troupeaux.

Tous déplorent le manque de calcaire dans le sol de notre pays. Sans cette substance les froments ne sont jamais bien beaux et il est impossible d'avoir de la luzerne et des plantes fourragères. Le Conseil propose donc au département d'ouvrir deux fours à chaux sur les bords du canal de Nantes à Brest, le plus près possible de Loudéac. 2N26

**19 juillet 1846.** Le Conseil a visité la ferme des Aulnays. L'instruction qu'on y donne est bonne, la race bovine est bonne et le croisement qu'on y fait réussit bien. La ferme est garnie d'instruments suffisants. Les cultures sont excellentes, les produits obtenus dans les terres humides et tourbeuses en sont une preuve. 2N26

**1850. Emile SOUVESTRE.** Le Breton ne court pas après la fortune, ni ne l'attend. C'est la seule superstition populaire à laquelle il soit demeuré étranger. Le pain noir de chaque jour, l'ivresse du dimanche et un lit de paille pour mourir vers 60 ans, voilà son existence et son avenir qu'il accepte comme définitifs. Il traite sa misère ainsi qu'une maladie héréditaire et incurable.

#### **RAPPORTS DU SOUS-PREFET SUR L'AGRICULTURE DANS LE CANTON DE LA CHEZE.**

**1848.** De tous les cantons, celui de La Chèze est sans contredit le plus arriéré sous le rapport de l'agriculture. Ce qu'il faudrait, ce serait d'encourager le défrichement des terres vaines et vagues qui sont immenses dans ce canton et, pour atteindre ce but, accorder une prime à celui qui défriche.

L'amélioration de la race bovine est aussi à désirer et l'achat de taureaux étalons serait une bonne acquisition, pourvu que ces taureaux fussent d'une espèce qui convînt au pays. Le croisement de taureaux suisses avec les vaches du pays a été tenté et n'a pas donné de résultats satisfaisants.

**1849.** La culture des plantes fourragères a considérablement augmenté : il convient de l'encourager dans un pays où les fourrages sont peu abondants.

**1850.** L'agriculture a fait dans ce canton jadis si arriéré d'étonnants progrès. Il n'a qu'à persévérer et bientôt il sera pour la production de céréales et des plantes fourragères au niveau des autres cantons de l'arrondissement.

**1851.** La race des bestiaux laisse beaucoup à désirer. Le Sous-préfet appuie la demande du comice, à savoir, une subvention pour l'achat de deux taureaux étalons.

**1852.** Si le canton de La Chèze est en arrière des autres, on ne peut méconnaître qu'il n'ait fait des progrès dus uniquement aux efforts du comice.

**1854.** Le comice agricole du canton de La Chèze a beaucoup à faire et c'est principalement vers la culture des plantes fourragères qu'il doit diriger ses efforts. Les prairies naturelles sont rares et en mauvais état, aussi ne doit-on pas être surpris si la race des bestiaux y est chétive et abâtardie.

**10 janvier 1856.** M ALLAIRE a exposé que le taureau reproducteur est méchant avec les autres animaux et qu'il est d'ailleurs trop fort pour le pays. Le nombre de saillies est presque nul. M ALLAIRE a déjà dû payer 25F d'indemnité à un propriétaire dont la vache avait souffert du poids trop considérable du taureau. L'assemblée donne plein pouvoir au bureau pour vendre ce taureau au meilleur prix.

**1856.** Ce qui manque dans ce canton c'est l'engrais. La prime la plus avantageuse sera celle qui s'appliquera à l'introduction des engrais dont manque le pays.

**1858.** De tous les cantons de l'arrondissement, celui de la Chèze est celui qui demande le plus d'encouragements parce que c'est celui dans lequel l'agriculture est le plus en arrière. Ce sont surtout les fourrages qui manquent et c'est à leur production que doivent tendre les efforts du comice. Il y a donc lieu d'accorder des fonds pour l'introduction du calcaire et pour cultiver les plantes fourragères.

**1859.** Le canton de La Chèze est en agriculture comme en beaucoup d'autres choses le plus arriéré de l'arrondissement.

**1862.** Le progrès marche lentement dans ce canton où le comice a à lutter contre l'ignorance et les préjugés locaux. Néanmoins le dernier concours a constaté des améliorations.

Les instruments aratoires sont très défectueux. Les fourrages sont rares et de médiocre qualité. Il faudrait primer les instruments aratoires et la culture des fourrages naturels et artificiels.

Remarque : chaque année les concours organisés par le comice donnent lieu à des récompenses en matériel (charrue, herse...) et en graines fourragères. 7M32.

**20 septembre 1848.** Des expériences faites par le directeur de la ferme des Aulnays, il en résulte que l'emploi de la chaux dans la culture a produit des effets remarquables puisqu'il est vrai qu'à la dose de quatre barriques par demi-hectare elle a augmenté d'un tiers le rendement en froment.

**4 août 1851.** L'arrondissement de Loudéac a fait de grands progrès en agriculture. Une grande quantité de landes a été défrichée. Beaucoup de communes ont vendu leurs communs qui maintenant produisent des récoltes magnifiques. Cependant, la nombreuse population de l'arrondissement, déshéritée de son industrie toilière, ne peut trouver à s'occuper et est forcée de s'émigrer chaque année.

Ce que nous recommandons particulièrement au Conseil Général, c'est de tenter tous les moyens pour tâcher d'obtenir de la chaux dans le pays. 2N26

### **11 février 1853.**

	Loudéac	Uzel	Mur	Plouguenast	Merdrignac	Collinée	Chèze	Corlay	Gouarec
Nb haensemencés en lin	40	59	40	6		2	10	5	
Bb haensemencés en chanvre	15	8	55	50	45	20	18	45	10

Lin : le rendement en grain est absolument nul dans l'arrondissement et cette absence de produit tient à deux causes principales :

\*la culture du lin n'est pas encore assez perfectionnée pour que les agriculteurs sachent préparer la bonne graine.

\*les terres généralement exposées aux gelées ne sontensemencées que très tard et la récolte se fait avant que la graine ne soit parvenue à maturité.

Chanvre : le chanvre ne se cultive pas en vue du commerce. Chaque ménage en consomme une très petite quantité et seulement autant qu'il est nécessaire pour l'usage de la maison et les besoins de l'agriculture. 4Z59

### **9 juillet 1853.** BRIOT De LOYAT, château de La Grange à la Chèze.

La facilité de circulation est de première nécessité pour l'agriculture et sur plusieurs point la viabilité laisse à désirer. Rohan est un marché très fréquenté et il n'y a pas de route de la Chèze à Rohan. Une autre partie du canton ne peut s'y rendre dans certains moments par les pentes de Bréhand qu'en s'exposant aux plus grands dangers et ce n'est qu'avec d'extrêmes difficultés que nous pouvons profiter de ce marché et du canal. La Trinité est aussi un marché fréquenté par le canton de la Chèze mais en hiver il est presque impossible d'y aboutir par suite du non achèvement de la route de Plémet à la Trinité. 4Z18.

**30 juillet 1855.** Le drainage n'est pas encore en usage dans l'arrondissement. Pour en apprécier l'utilité il faudrait que des essais puissent être tentés à peu de frais.

Comme chaque année, le Conseil demande que des efforts soient faits pour développer le nombre et la qualité des haras. 2N26

**1856.**

Le Sous-préfet. Cartravers est le seul gisement calcaire sur lequel nous pouvons compter pour venir en aide à notre agriculture.

Une exploration a fait connaître qu'un banc calcaire de 4 ha avait été trouvé à la Harmoye et qu'il pourrait produire pendant 3 ans la chaux nécessaire à 700 000 ha. Le terrain appartient à De JANZE, VEILLET et ALLENOU.

J'ai écrit à M De JANZE pour l'engager à tirer parti de son calcaire pour l'intérêt de l'agriculture et lui faire connaître l'importance du gisement. Il m'a répondu qu'il ferait examiner cet été par son homme d'affaire l'opportunité de remettre en activité le four qu'il possède sur ce point. 4Z18

**21 mars 1856. Recensement des machines à battre.**

	Machines mues à bras				Machines mues par un manège				Total
	Fixes		Mobiles		Fixes		Mobiles		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
St Brieuc	4		68	2	2		150	1	227
Dinan			130		4		180	4	318
Guingamp					5		26		31
Lannion			6		25	2	59		92
Loudéac			11	2	4		8	2	27

A : séparant seulement le grain de la paille.

B : séparant le grain de la paille et opérant le vannage.

Soit 695 en tout.

**18 août 1859.**

	Machines mues à bras				Machines mues par un manège				Machines mues par la vapeur	
	Fixes		Mobiles		Fixes		Mobiles			
	A	B	A	B	A	B	A	B		
St Brieuc	1		59		7		443	1	95	520
Dinan	3		107		10		293	3	2	418
Guingamp					12	1	285		2	300
Lannion			2		124	2	381		7	512
Loudéac	1		20		6		59*		288	

\*deux à Plémet venant des ateliers LOTZ à Nantes. Elles sont en fer et en fonte et peuvent également servir à la préparation du lin et du chanvre.

1842 machines en tout. 6M924

**Situation de l'agriculture en 1860.** Les logements des cultivateurs, même les plus aisés, à quelques exceptions près qui se rencontrent dans la partie du littoral, sont presque tous en mauvais état, privés d'air et de lumière. Un appartement unique sert à tous les usages de la vie. Les fumiers remplissent les cours et dégagent continuellement des miasmes délétères qui pénètrent dans les habitations. La situation du bétail est pire encore et l'on comprend à peine que les animaux y puissent respirer. Nos fermes sont dépourvues de granges et de magasins. Les fourrages restent dehors et les grains sont déposés dans de mauvais greniers terrassés et sous chaume et sont exposés à toutes les attaques des animaux rongeurs et des insectes. Malgré l'état hygiénique déplorable que nous venons de signaler, il est bon de remarquer que les épidémies sont rares et que les épizooties s'y produisent beaucoup moins encore. 7M3

Rapport sur la tenue des fermes des environs de Lamballe en 1872 par VALLET professeur d'agriculture à Lamballe. En règle générale le corps de ferme est inabordable par le peu de soin qu'on apporte à l'entretien des chemins. On préfère voir s'enfoncer les charrettes jusqu'au moyeu, traînées à grand peine par quatre chevaux ce qu'un seul charroierait sur un chemin bien entretenu plutôt que d'avoir le courage de transporter les pierres des champs pour boucher les ornières.

Une fois arrivé à la ferme, on tombe dans une cour servant de plate forme au fumier. Il m'est difficile de comprendre le gout qu'on peut avoir à patauger dans la fiente des animaux. Le fumier est le nerf de la production agricole mais il est inutile de lui témoigner tant de reconnaissance par un contact intime et familial. Les paysans routiniers prétendent que par ce système de l'étendre sur une très grande surface, de laisser le purin s'échapper dans le ruisseau, le fumier augmente sensiblement sa valeur.

Si nous pénétrons dans les étables, on y voit des bêtes de petite taille attachées à un piquet, là où elles ont le plus souvent la muraille à contempler que des choux à dévorer. Le sol, non pavé, forme une excavation qui retient les urines que n'absorbe pas toujours le peu de litière employée. La distribution de fourrage se fait sur le fumier faute de mangeoires. L'ensemble déconcerte qui a vu des étables bien tenues.

L'espèce bovine est représentée par la race bretonne, très bonne laitière, mais dont les produits deviennent nuls en hiver faute d'une nourriture suffisante.

Les écuries sont bien garnies. Le paysan apporte tous ses soins à l'élevage du cheval mais oublie complètement celui de l'espèce bovine.

L'espèce porcine est négligée, tardive, efflanquée, haut montée sur jambes.

L'espèce ovine est représentée par le mouton des Landes. 7M3

**Août 1862. Exode rural.** CG. Votre commission est profondément convaincue des inconvénients et périls de cette concentration toujours croissante, inconvénients graves pour les campagnes qu'elle dépeuple des bras nécessaires à leurs travaux utiles, périls menaçants pour les grandes villes elles mêmes où elle constitue un élément de désordre prêt à éclater avec le ralentissement des travaux. Enfin et en même temps, elle constitue un foyer de doctrines perverses qui viennent se répandre sur toute l'étendue de la France. 1N48

**L'agriculture bretonne en 1866. (Enquête probablement réalisée par M De LAVANAY)**

Si M BENOISTON DE CHATEAUNEUF et M VILLERME parcouraient aujourd'hui la Bretagne, ils s'étonneraient de ce que vingt six ans et surtout les treize dernières années ont pu amener de changements heureux dans la culture et la productivité du sol comme dans l'alimentation, le vêtement et le logement de ses habitants.

Superficie des Côtes du Nord : 687 000 ha. Terres labourables 455 000 ha, prés 57 000 ha, landes 99 500 ha, bois et taillis 35 500 ha, cours, jardins et édifices 10 250 ha, chemins et rivières 30 200 ha.

Le Légué et Binic sont les sièges importants pour la pêche à la morue, Portrieux, Paimpol et Tréguier à un degré moindre.

Au point de vue agricole le département contient trois parties bien distinctes :

\*La zone maritime ou littorale comprenant les terres sur lesquelles on peut employer les amendements et engrais marins. Cette zone s'étend à 20-25 km des bords de mer.

\*La zone intérieure totalement dépourvue de ces amendements.

\*La zone intermédiaire.

La zone intérieure, sans calcaire, appauvrie de longue main par la décadence de l'industrie linière, atteinte dans sa population par l'émigration d'une partie de ses ouvriers sans travail est restée stationnaire. Elle ne cultive que le seigle nécessaire à sa consommation et ne s'occupe guère que de l'élevage du bétail au moyens de ses veillons (jachères enherbées) et de ses landes.

L'état moral des ouvriers agricoles a subi, dit-on, une certaine atteinte du contact des émigrés rentrés au pays. Les croyances religieuses se seraient considérablement affaiblies. L'appétit des jouissances matérielles aurait fait des progrès et l'abus de boissons alcooliques se serait propagé dans une assez large proportion, favorisé par les 3 600 débits qui existent dans le département en plus des cabarets clandestins et par les 455 foires annuelles, occasions de dérangements autant que de marchés commerciaux. Toutes ces causes, avec la rareté des bras, ont rendu les relations entre les maîtres et les ouvriers plus difficiles qu'autrefois.

Etables 25 ha	Lézardrieux 15 ha	Plancoët 25 ha	Ploubalay 23 ha	Guingamp 15 ha	Lamballe 25 ha
5 chevaux } 2 poulains } 2400 kg 8 à 10 vaches } 2000kg 4 génisses } 300 kg 5 brebis } 6 porcs } 200 kg	4 chevaux 2000 kg 6 à 8 vaches 1400 kg Élève, 4 porcs 400 kg	5 chevaux 2000 kg 10 bêtes à cornes 2000 kg 5 moutons } 2 porcs } 220 kg Total 4220 kg	5 chevaux 2000 kg 12 vaches 2400 kg 15 moutons 300 kg 6 porcs 240 kg	3 chevaux 1200 kg 8 vaches 1600 kg 3 moutons } 2 porcs } 150 kg	5 chevaux 2000 kg 13 vaches 2600 kg 5 porcs 200 kg

Total 196 kg/ha.	4900 kg	Total 226 kg/ha.	3400 kg	170kg/ha	Total 215 kg/ha	4940 kg	Total 196 kg/ha	2950 kg	Total 192 kg/ha	4800 kg
---------------------	---------	---------------------	---------	----------	--------------------	---------	--------------------	---------	--------------------	---------

<b>Evran</b> 10 ha	<b>Plélan</b> 25 ha	<b>Plouguenast</b> 7 ha	<b>Merdrignac</b> 7 ha	<b>La Chèze</b> 15 ha	<b>St Nicolas, Callac, Rostrenen</b> 20 ha
2 chevaux 800 kg 6 vaches et génisses 900kg 4 porcs 160 kg Total 1860 kg. 186 kg/ha	4 chevaux 1600 kg 10 vaches et génisses 1500 3 porcs et 6 moutons 240 Total 3340kg 133kg/ha	jument et son poulain 350 2 bœufs 400kg 4 vaches 600 kg 2génisses 2 veaux 75 kg 2 porcs 75 kg Total 1500 kg 150kg/ha. ¾ de l'année à la pâture, pas d'engrais pour les cultures	2 chevaux 600kg 5 bêtes à cornes de tous âges 500 kg 2 moutons, 2 porcs et 1 chèvre 100 kg Total 1200kg 171kg/ha	2 chevaux 600 kg 2 bœufs 300 kg 6 vaches 720 kg Elèves 100 kg 4 brebis } 1 porc } 100 kg Total 1820 kg 121 kg/ha	2 chevaux 600 kg 20 bêtes à cornes de tous âges 3000 kg 3 porcs 120 kg Total 3720 kg 186 kg/ha

Sur le littoral les assolements sont à peu près libres.

Dans l'intérieur, 1/5 des terres est occupé par le froment ou le seigle, 1/5 par le sarrasin, 1/5 par l'avoine et les pommes de terre, 1/10 par le trèfle, les vessas et les racines et 3/10 sont en jachères et abandonnés au pâturage pendant un temps plus ou moins long.

M BLANCHE greffier à Plouguenast signale que les chemins ruraux sont dans l'état la plus déplorable. Dans certains quartiers ils sont impraticables six mois de l'année. Nous connaissons de nombreux villages auxquels on ne peut accéder en hiver qu'au moyen de sentiers pratiqués sur la lisière des champs et en enjambant les innombrables barrières qui les séparent les uns des autres. L'état des chemins remplis de fondrières ne permet de faire aucun charroi dans ces saisons. Impossible de faire sortir du village un tonneau de cidre, un cent de fagots, un pied d'arbre. Les grains seuls peuvent être portés au marché, mais à condition d'effectuer ce transport sur le dos de cheval, de sorte que le cultivateur devra faire dix voyages pour vendre vingt cinq à trente hl de blé ce qui augmente notablement le prix de revient des produits de l'agriculture.

Rendements des céréales. Les valeurs sont exprimées en hl. 1hl de froment pèse environ 78 kg, 1 hl de seigle 73 kg, 1 hl de méteil 75 kg, 1 hl d'orge 71,5 kg, 1hl d'avoine 50 kg et 1 hl de sarrasin 71 kg.

	Etables	Lanvollon	Tréguier Lannion	Dinan Matignon	Plancoët	Ploubalay	Châtelaudren
Froment	22	18 à 25	20 à 26	13	19 à 20	22	17
Seigle	23	15 à 20	20 à 26	13	19 à 20	22	18
Méteil	24	20 à 30	28	13	18	22	17
Orge	27	20 à 30	38	16	23	40	19
Avoine	29	30 à 35	50	18	31	34	19
Sarrasin	15	12 à 18	24	14	20	20	18

	Guingamp	Belle Isle	Bourbriac	Moncontour	Plouguenast	Chèze	Mur	Callac
Froment	20 à 25	19	18	16 à 17	12 à 18	9	14	20
Seigle	20 à 25	23	22	16 à 18	12 à 18	10	15	20
Méteil	20 à 25	23	22	16 à 18	12 à 18	10	15	20
Orge	28	25	22	16 à 18	12 à 18	10	15	20
Avoine	40	32	36	22 à 25	18 à 26	18	24	25
Sarrasin	21	21	18	24 à 30	15 à 22	15	15	24

En 1870, une vache produit de 3 à 6 litres de lait par jour et il faut 20 litres de lait pour produire 1kg de beurre.

**Décembre 1877.** Il y avait 4 000 machines à battre dans le département en 1872. Il y en a aujourd'hui 5 513 dont 68 à vapeur. 1N62

**Août 1878.** M BORDE ingénieur à Paris adresse au Conseil général sous forme d'affiches et desseins des instructions pour combattre la maladie des pommes de terre, attribuée au Colorado ou doryphore. Il demande en outre au Conseil de vouloir bien acheter pour le compte des communes un certain nombre de boîtes qui contiennent le type de l'insecte destructeur sous tous ses formes et des instructions à même de le détruire. 1N63

**8 9<sup>bre</sup> 1878.** Le Sous-préfet au Préfet. J'ai l'honneur de vous faire passer la déclaration que vient de m'adresser M LE CLINCHE fermier au Vaublanc, d'être dans l'intention d'acheter une faucheuse afin d'obtenir la prime de 20% votée par le Conseil Général. 4Z69

**En 1880** il y avait 2425 ruches dans le canton de la Chèze. Elles produisaient chacune 10kg de miel à 1F le kg et 2,5kg de cire à 2,6F le kg.

#### **Situation de l'agriculture et de l'industrie en 1884. 6M682.**

Plémet. Industrie : extraction du kaolin. 55 ouvriers. L'activité est prospère.

L'agriculture et le commerce sont dans une situation des plus précaires. La mauvaise situation actuelle est due principalement à :

\*Les frais de transport augmentent considérablement le prix des engrais.

\*la vente désavantageuse provoquée par le libre échange.

Laurenan. Le manque d'un chemin de fer pour nous procurer calcaire et engrais de mer, le mauvais état des chemins ruraux, les ouvriers attirés vers les chantiers par le haussement des salaires, l'agriculture manque de bras pour faire valoir ses terres, le libre échange et enfin les charges imposées aux communes par la multiplicité des écoles et des emplois de différente nature sont autant de causes nuisibles au laboureur et à l'agriculture.

Coëtlogon. Invasion des blés et bestiaux étrangers qui ne supportent pas les mêmes charges que les nôtres.

Corlay. La concurrence des blés étrangers a amené un résultat ruineux pour nos agriculteurs. Le seul moyen d'y porter remède est de rétablir le système dit de l'échelle mobile ou d'établir un droit d'entrée en France sur les produits étrangers.

**Août 1886,** CG. M De La GATINAIS fait remarquer que le commerce du cidre dans le département est une des principales causes de richesses du pays et tendrait à prendre un développement profitable aux agriculteurs si les frais de transport par chemin de fer pouvaient être réduits dans de justes limites. Il serait principalement utile d'unifier les tarifs des compagnies de l'Ouest, d'Orléans, du Midi et de la Méditerranée afin de permettre aux cidres de pénétrer dans le midi de la France qui souffre de la crise vinicole.

A cet effet le Conseil, à l'unanimité, émet un vœu relatif à l'abaissement et à l'unification des tarifs des différentes compagnies de chemin de fer pour le transport des cidres et des pommes. 1N71

Aspects du monde agricole dans les Côtes du Nord à la fin du XIX<sup>eme</sup> siècle par Bernard TREGON. 500J39.

**En 1891,** la population agricole représente 69,8% de la population des Côtes du Nord, 57,4% de celle du Finistère, 61,2% de celle d'Ille et Vilaine, 62% de celle du Morbihan, 45,5% de celle de la France.

En 1878 le nombre d'illettrés de la classe 76 est de 38% et le nombre de personnes n'ayant pas signé leur acte de mariage set de 45,5%

**En 1901** le poids moyen d'une vache est de 200 kg. Il y a dans le canton de La Chèze 750 bœufs dont 646 bœufs de travail pesant chacun en moyenne 225 kg. 6M 864 et 879.

**Loudéac.** Dans les campagnes on rencontre quelquefois des habitations du genre de celle que je vais vous décrire. A un talus de terre sont appuyés deux murs latéraux de branchage. Le devant est de même construction. Une claie sert de porte. Quatre poteaux, deux aux angles de la façade et deux près de la porte soutiennent le toit en fougères qui repose de l'autre côté sur le talus, ou bien de grandes plaques de schiste dites ardoises du biscuit sont dressées entre les poteaux auxquels elles sont plus ou moins jointives. On met par-dessus quatre pants de mur ainsi faits un toit en fougère. Les communes où on rencontre le plus grand nombre de ces misérables cabanes sont St Gilles du Mené, La ferrière, La Prénessaye, La Motte et Plouguenast. 5M6

**Paimpol.** Dans la rue de Ploubazlannec s'ouvre une impasse étroite, immonde, sans air et sans lumière, présentant à son extrémité une série successive de bouges infects occupés par des indigents...L'état de délaissement est tel que la pluie qui pénètre par les toits traverse l'étage et inonde le rez-de-chaussée. Le locataire LE CORRE a été réduit à pratiquer un puisard au milieu de son logis pour enlever l'eau qui l'inonde de toutes parts.

**St Nicolas du Pélem.** Les causes permanentes et générales de l'insalubrité consistent dans la malpropreté des habitants et dans l'humidité continuelle qui règne dans les maisons.

Les habitations des petits propriétaires et des petits fermiers sont généralement dans de mauvaises conditions, mauvaises constructions, peu éclairées, n'ayant ordinairement qu'une porte avec une petite fenêtre dans laquelle loge aussi le petit bétail. Elles sont sombres, tristes et toujours humides.

Les maisons ou plutôt cabanes occupées par les classes pauvres sont construites de terre ou de gazon mélangé de quelques pierres, couvertes de chaumes ou de bruyères, toujours sans double, ordinairement placées sur une issue, sur un chemin ou sur une lande, sans autre mobilier que quelques morceaux de bois et de la paille sur laquelle couchent ces malheureux.

La nourriture est succulente chez les propriétaires et consiste en deux ou trois repas de viande salée par semaine avec une soupe faite de la même viande, de galettes de différents bleds, de soupe faite avec de la farine d'avoine et du beurre. La classe ouvrière ne mange presque jamais de viande et sa nourriture principale se compose de mauvais pains de seigle rarement blutés, de galettes et de bouillie d'avoine dans laquelle on met rarement du beurre.

Les vêtements sont généralement tristes et les enfants sont à peine à l'abri des rigueurs du temps.

Si ce régime de vie n'influe pas sur la santé, du moins rend-il le peuple apathique, sans énergie et sans vigueur.

**Plouagat.** Les habitations occupées par la classe pauvre se composent d'ordinaire d'un simple appartement qui sert à la fois de cuisine, de chambre à coucher et quelque fois d'écurie.

La nourriture la plus générale consiste en pain de seigle ou méteil, en bouillie d'avoine, crêpes de blé noir, pommes de terre et laitage. Dans les maisons aisées on y ajoute du porc fumé et de la vache salée, pou boisson du cidre.

**Maël Carhaix.** Une partie des maisons construites de pierre et couvertes de chaumes mais la plus grande partie des classes pauvres pour ne pas payer de loyer ou ne pouvant le faire, se loge dans des logettes construites de terre et mottes aussi couvertes de chaumes. En général dans ces logettes la fumée fait ravage.

Bourbriac. Les maisons des classes pauvres sont tristes à l'extérieur et bien davantage à l'intérieur où règne la plus profonde obscurité, le jour n'y pénétrant que par la cheminée ou par les fentes des mauvaises planches qui bouchent l'entrée. Des pieux plantés en terre, quelques branches d'arbre recouvertes de paille, telle est souvent leur couche. Aussi les voit-on aller en foule réclamer gîte au cultivateur aisé qui leur offre son étable et de la paille fraîche. Là au moins leurs membres engourdis par le froid peuvent se réchauffer et la pluie qui inonde leurs cabanes ne vient point les glacer davantage.

**Belle Isle en Terre.** La nourriture consiste généralement en aliment farineux tel que pains de seigle ou d'orge, crêpes, bouillie, pommes de terre et enfin laitages. L'usage de la viande est généralement borné à trois repas par semaine et encore cette viande est-elle dénaturée par le sel.

La maladie qui frappe plus particulièrement les habitants du canton est la gale qui reconnaît pour cause la malpropreté.

**St Briec.** Nous avons trouvé dans certains quartiers notamment dans la Rue St Goueno des réceptacles formés d'un espace de un ou deux mètres laissés entre deux maisons et sur lesquels se déversent tous les cabinets d'aisance des appartements, bien souvent sans qu'un tuyau conduise les matières jusqu'en bas. 5M6

### **Enquête sur le département et portant sur l'industrialisation, réalisée par le ministère de la guerre, section économique de la X<sup>e</sup> Région, année de référence 1913.**

Loudéac et Corlay font remonter à une date très éloignée leur élevage et la race de leurs chevaux qui serait purement arabe. La forêt de Lorges aurait été peuplée de chevaux sauvages par des animaux échappés lors de la déroute de la cavalerie sarrasine à Poitiers. Le Duc de Rohan et les moines de l'abbaye de Bon Repos jouissaient des revenus produits par la vente issue des cavales sauvages de la forêt de Lorges. Trois cents hommes devaient, à titre de corvée, aider à capturer les chevaux qu'on poursuivait de manière à les rabattre tous dans un vieux camp romain. Ils étaient envoyés aux foires de la Trinité où le Duc de Rohan se réservait le droit de choisir, avant le commencement de la vente, les bêtes qui lui étaient nécessaires. Divers autres éléments auraient contribué à la création du type de cheval de Loudéac, notamment des étalons arabes ramenés des croisades et ultérieurement des étalons offerts par le Bey de Tunis au Roi de France et donnés au Duc de Lorges qui les employa dans ses haras.

A Loudéac sont installés de gros industriels en beurre dont les opérations se chiffrent par plus de 300 000 kg par an. Ce sont de véritables exportateurs qui opèrent dans un rayon de 20 à 25 km au moins, à La Motte, La Prénessaye, Plémet, Mur, Josselin, Locminé, Pontivy, Rohan... La marchandise est acheminée sur Rennes, Quimper, Dreux, Paris, Bordeaux, Marseille, Reims, Cambrai. Les expéditions sur l'Angleterre se faisaient autrefois directement mais la concurrence des beurres de Californie avait fermé, avant la guerre, le marché aux exportations de Loudéac. Depuis août 1914, Loudéac voit affluer des demandes des importateurs qui s'adressaient autrefois en Hollande, Italie, Finlande, Danemark et Argentine. 9M4

### **Usages locaux en 1923, canton de Loudéac.**

Rapports entre fermiers sortants et rentrants. Les baux prennent cours le 29 septembre. Le délai accordé au fermier sortant pour effectuer son délogement est de dix sept jours. Le fermier sortant conserve néanmoins le droit de ne récolter les pommes de terre et les racines qu'à leur maturité. Quand il existe sur la ferme un pressoir placé par le propriétaire pour l'exploitation des fonds, le fermier sortant peut y presser les pommes de la dernière année et conserver la jouissance du pressoir et du cellier pendant tout le temps nécessaire.

Louage des services. Les domestiques hommes et femmes se louent généralement à l'année. Ils entrent en service à la St Jean, soit au début de l'hiver mais ces usages n'ont rien de fixe. En cas de rupture de contrat, si le patron met son domestique à la porte sans raison, il lui paie une indemnité de renvoi s'élevant à la valeur d'un ou deux mois de gages selon la saison. Si c'est au contraire le domestique qui quitte sans raison son patron, celui-ci lui retient sur les gages restant dus, une indemnité égale à un ou deux mois de gages.

Canton de La Chèze. Les domestiques se louent à l'année ou à partir du 6 juin.

Quelques journaliers se louent pour la récolte seulement, soit trois ou quatre mois. Dans le canton on les désigne sous le nom de traversiers.

En cas de rupture sans raison d'un contrat à l'année, l'indemnité est généralement de un mois de gages. 7M1